



# académie

## bulletin académique



**n° 466**



du 7 septembre 2009

# SOMMAIRE

<b>SECRETARIAT GENERAL</b>		
- Nomination d'une conseillère technique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap		<b>1</b>
<b>DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES</b>		
- Indemnité de départ volontaire (I.D.V.)		<b>2</b>
- Stage "d'analyse de pratiques autour de la gestion de conflits"		<b>5</b>
<b>DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS</b>		
- Arrêtés collectifs de promotion à la hors classe		<b>7</b>
<b>DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES</b>		
- Entretiens professionnels des personnels ATOSS et de bibliothèque et réductions d'ancienneté d'échelon : rappel 2008-2009		<b>23</b>
- Régime indemnitaire des personnels Atoss pour l'année 2009		<b>24</b>
- Tableaux d'avancement et liste d'aptitude au titre de l'année 2009 - ADJAENES et SAENES		<b>27</b>
<b>DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS</b>		
- Concours de recrutement de personnels gérés par la direction générale des ressources humaines - Session 2010		<b>32</b>
<b>DELEGATION ACADEMIQUE A LA FORMATION ET A L'INNOVATION PEDAGOGIQUE</b>		
- Modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés - Recueil des candidatures		<b>46</b>
<b>DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE</b>		
- Appel à candidature responsable service éducatif au Parc Naturel Régional de Camargue		<b>49</b>

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE**  
**RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE**  
**DIRECTEUR DE PUBLICATION** : Jean-Paul de GAUDEMAR - Recteur de l'Académie  
**REDACTEUR EN CHEF** : Martine BURDIN - Secrétaire Générale de l'Académie  
**CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION** : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 27)

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

SG/09-466-105 du 07/09/2009

### **NOMINATION D'UNE CONSEILLERE TECHNIQUE POUR L'ADAPTATION SCOLAIRE ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Secrétariat Général

A compter de la présente rentrée scolaire, Mme Claire ROSTY, inspectrice est affectée au Rectorat de l'Académie d'Aix-Marseille en qualité de conseillère pour les questions relatives au domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Elle exerce sa mission académique sous l'autorité du recteur en étroite liaison avec les inspecteurs chargés de l'ASH.

Les principaux axes de son action sont les suivants :

- Assurer la continuité du parcours de l'élève
- Proposer une stratégie académique de communication et de formation dans le domaine de l'ASH
- Concevoir une évaluation des dispositifs en liaison étroite avec les corps d'inspection et les chefs d'établissement
- Assurer le lien avec les réseaux associatifs
- Renforcer la collaboration avec les IEN ASH départementaux
- Contribuer à l'évolution de la stratégie académique en matière d'ASH

Ses coordonnées sont les suivantes :

Rectorat d'Aix-Marseille – Place Lucien Paye – 13621 Aix-en-Provence – Cédex 1 Porte 421

Tél. : 04.42.91.72.50

Fax : 04.42.91.70.06

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

# DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

DRRH/09-466-57 du 07/09/2009

## INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE (I.D.V.)

Référence : circulaire MEN n 2009-067 B.O. du 28 mai 2009

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme DUTERTRE - Tél : 04 42 91 71 30 - Fax : 04 42 91 75 01 - DIEPAT :  
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé : Fax : 04 42 91 70 06 Mme ROUELLE-  
ALLODI - Tél : 04 42 91 72 26 Pour les personnels administratifs : Mme Sandrine SAUVAGET - Tél :  
04 42 91 72 28 Pour les personnels techniques sociaux et de santé : Mme VINCENT - Tél : 04 42 91  
72 44 - DIPE : Pour les personnels enseignants, d'orientation et d'éducation Fax : 04 42 91 70 09 Pour  
les personnels orientation et d'éducation : M. GILLARD - Tél : 04 42 91 73 66 Pour les personnels  
enseignants (disciplines techniques, technologiques) : Mme STEINMETZ - Tél : 04 42 91 74 05 Pour  
les personnels enseignants (disciplines littéraires, EPS, documentation) : Mme SUTY - Tél : 04 42 91  
73 75 Pour les personnels enseignants (disciplines scientifiques, SVT, histoire-géographie) : Mme  
HENRY - Tél : 04 42 91 73 90 Pour les personnels enseignants (langues, SES, arts plastiques,  
éducation musicale, technologie) : Mme BOURDAGEAU - Tél : 04 42 91 73 91 - DEEP : Pour les  
personnels de l'enseignement privé : M. GENESTOUX - Tél : 04 42 95 29 22 - Pour les professeurs  
des écoles et les instituteurs : M. les Inspecteurs d'Académie, Directeurs des services  
départementaux des Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Vaucluse, Bouches-du-Rhône

**L'indemnité de départ volontaire constitue un des outils financiers mis en  
place par les décrets du 17 avril 2008 pour encourager la mobilité et la  
diversification des parcours professionnels**

**L'indemnité de départ volontaire est octroyée aux agents qui souhaitent démissionner de la  
fonction publique dans les trois cas définis par le décret de 2008 :**

**1 -Restructuration du service dans lequel ils sont affectés**

**2 -Création ou reprise d'une entreprise**

**3 -Mener à bien un projet personnel – dans ce cas il est nécessaire de préciser la nature du  
projet (formation, recrutement sur un emploi salarié....)**

Conformément à la circulaire ministérielle citée en référence les dispositions appliquées au niveau  
académique sont les suivantes :

### I - PROCEDURE D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE

- ⇒ Une demande préalable présentée par l'agent sur l'imprimé ci-joint en annexe
- ⇒ Production par l'autorité hiérarchique de proximité de l'agent d'un avis motivé concernant la possibilité de démission.
- ⇒ La demande d'indemnité de départ volontaire précise **obligatoirement** le motif du départ volontaire envisagé par l'agent parmi les trois cas prévus par le décret de 2008.

## II - MONTANT DE L'INDEMNITE

### 1) Calcul du plafond de l'indemnité de départ volontaire:

**a) Principe :** le montant de l'indemnité de départ volontaire ne peut dépasser **24 fois un douzième de la rémunération brute** que l'agent a perçue au cours de l'année civile précédant celle du dépôt de sa demande de démission.

**La rémunération brute comprend : le traitement indiciaire brut, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, les bonifications indiciaires et nouvelles bonifications indiciaires les primes et indemnités y compris les indemnités pour heures supplémentaires.**

### 2) Fixation du niveau de l'indemnité de départ volontaire :

Ancienneté de l'agent	Montant minimum de l'indemnité de départ volontaire en % du plafond de l'indemnité	Montant maximum de l'indemnité de départ volontaire en % du plafond de l'indemnité
Moins de 10 ans	0	50%
De 10 à 25 ans	50%	100%
Plus de 25 ans	30%	80%

Les agents de corps, grade et ancienneté équivalents et dont le motif de départ est identique percevront des montants similaires au titre de l'indemnité de départ volontaire.

► Dans le cadre d'une demande pour création ou reprise d'entreprise le montant de l'indemnité de départ volontaire est fixée dans la partie haute des fourchettes et sera par principe acceptée.

► Les demandes déposées pour un autre motif (projet personnel) seront examinées en fonction des nécessités ou de la continuité du service. L'indemnité servie en cas d'acceptation de l'administration se situera dans la partie basse des fourchettes.

Les instituteurs et professeurs des écoles adresseront leur demandes à l'Inspecteur d'Académie, Directeur des services départementaux de l'Education Nationale du département où ils exercent, tous les autres personnels adresseront leur demande à M. le Recteur à la division de gestion des personnels les concernant.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

RECTORAT - 2009-86g  
DIEPAT pour les personnels administratifs et techniques  
DIPE pour les personnels enseignants d'orientation et  
de documentation  
DEEP pour l'enseignement privé  
I.A. pour les professeurs des écoles et instituteurs

## INDEMNITE DE DEPART VOLONTAIRE (I. D.V)

### Références :

- ⇒ Décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 (JORF du 19 avril 2008)  
⇒ Circulaire ministérielle n°2009-67 du 19 mai 2009 (BOEN n°22 du 28 mai 2009)
- 

NOM..... Prénom.....  Mr  Mme  Mlle

Corps – Grade.....

Ancienneté de service :

Affectation en 2008-2009/ou position administrative (dispo...) : .....

1) Ayant pris connaissance des textes visés en référence, sollicite le paiement de l'Indemnité de  
Départ Volontaire à compter du .....

### pour le motif suivant :

- a : pour créer ou reprendre une entreprise (article 3 du décret)  
(fournir les pièces justificatives)  
 b : pour mener à bien un projet personnel (article 4 du décret)  
(fournir les pièces justificatives)

2) J'ai noté que la liquidation anticipée de la pension de retraite n'est pas cumulable avec  
l'attribution de l'indemnité de départ volontaire, y compris pour les parents de trois enfants.

3) J'ai noté que le versement de l'indemnité de départ volontaire était suspendu au dépôt et à  
l'acceptation de ma demande de démission à compter du.....

Fait à..... le..... (signature)

---

Visa du supérieur hiérarchique (pour les personnels en fonction):

---

Cadre réservé à l'administration :

## DIRECTION DES RELATIONS ET DES RESSOURCES HUMAINES

DRRH/09-466-58 du 07/09/2009

### **STAGE "D'ANALYSE DE PRATIQUES AUTOUR DE LA GESTION DE CONFLITS"**

Destinataires : Mesdames, Messieurs les enseignants et CPE du second degré de l'académie

Affaire suivie par : Véronique Biancotto - psychologue clinicienne tél : 04 42 91 71 26 - fax : 04 42 91 75 01 - Marie-Laure Lumediluna - chargée de mission DAFIP tél : 04 42 93 88 97 - fax : 04 42 93 88 98

#### **Lettre du Recteur aux enseignants et CPE du second degré**

La volonté académique d'aide et de conseil aux enseignants s'est traduite par la mise en place de dispositifs créés dans ce but : cellule de soutien au téléphone, dispositif d'accueil et de soutien psychologique individuel, "analyse de pratiques autour de la gestion de conflits". Ce dernier a pu être organisé dans le cadre d'actions spécifiques inscrites au Plan Académique de Formation.

Ce dispositif est destiné à répondre aux demandes d'enseignants et CPE pour leur permettre de faire face à des élèves ou situations difficiles.

Ce stage permet à chaque enseignant ou CPE qui le souhaite de parler librement de ses expériences et d'écouter celle des autres. Ces échanges facilitent une meilleure compréhension des comportements, permettent de prendre du recul, de repérer des obstacles relationnels méconnus, d'élaborer – via la créativité du groupe et les interventions de l'animateur - de nouvelles réponses, de mobiliser les ressources nécessaires pour affronter la réalité du terrain, trouver des solutions et mieux situer la place et le rôle de chacun.

L'analyse de pratiques favorise ainsi l'émergence de liens entre réflexion théorique, analyse de pratiques et démarche plus personnelle.

Ce stage représente une offre de qualité. En effet, le groupe est animé par un psychologue de formation analytique qui fait preuve à la fois d'une écoute spécifique et d'une neutralité bienveillante, susceptible de réunir les conditions d'analyse et de résolution des tensions et difficultés en situation professionnelle.

Vous trouverez ci-jointe une fiche pratique d'inscription.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

**INSCRIPTIONS A L'ACTION**  
**"ANALYSE DE PRATIQUES AUTOUR DE LA GESTION DE CONFLITS "**  
**2009 - 2010**

Le calendrier : le groupe participera à 6 séquences de 2h de décembre 2009 à mai 2010 un mercredi par mois de 15h à 17h.

<b>Jour et mois</b>	<b>Décembre</b>	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>
<b>Mercredi</b>	16	20	24	24	28	26

Lieu des rencontres à préciser : Aix-en-Provence

**VOTRE NOM :**

**PRENOM :**

**GRADE ET DISCIPLINE :**

**NOM DE VOTRE ETABLISSEMENT ET ADRESSE:**

**ADRESSE ET TELEPHONE PERSONNELS :**

Si vous êtes intéressé(e) par cette offre, vous êtes invité(e) à consulter le PAF ainsi que le BA spécial formation N°216 du 22 juin 2009, annexe 17.

Vous pouvez renseigner cette fiche d'inscription au plus tard pour le 31 octobre 2009 :

par mail : [ce.drrh@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.drrh@ac-aix-marseille.fr)

ou par fax : 04 42 91 75 01

ou par courrier : Rectorat – DRRH secrétariat – "analyse de pratiques" – Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence.



## DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

DIPE/09-466-334 du 07/09/2009

### ARRETES COLLECTIFS DE PROMOTION A LA HORS CLASSE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROUX-BIAGGI - Tel : 04 42 91 74 26 - Fax DIPE : 04 42 91 70 09 - Mel : ce.dipe@ac-aix-marseille.fr

#### LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;  
Vu le décret n° 80-627 du 04 Août 1980 modifié portant statut particulier des professeurs d'E.P.S. ;  
Vu la note de service ministérielle n° 2008-169 du 16 Décembre 2008 ;  
Vu les possibilités de promotions accordées à l'Académie d'Aix-Marseille au titre de l'année 2009 (53 promotions) ;  
Entendu la C.A.P.A. compétente ;

#### ARRETE

ARTICLE 1 : les professeurs d'éducation physique et sportive classe normale dont les noms suivent sont promus

A la hors classe de leur corps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Rang	Nom	Prénom	Etablissement
1	FERROVECCHIO	DOMINIQUE	Collège Darius Milhaud Marseille 12e
2	PETICARD	MARIE HELE	Lycée général et technologique Saint Charles Marseille 1er
3	TMIM	CHRISTINE	Collège Jean Jaurès La Ciotat
4	GUICHERD	CLAIRE-HELENE	Collège Yves Montand Allauch
5	RICCI	FREDERIQUE	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
6	BLANC	MAX	Collège Simone de Beauvoir Vitrolles
7	GIRAUD	FRANCOIS	Collège Centre Gap
8	BAETCHE	MICHEL	UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3 PAUL CEZANNE Aix-en-Provence
9	CAPGRAS	PATRICE	Collège Ubelka Auriol
10	RICHAUD	RENE	Collège Charles Rieu Saint-Martin-de-Crau
11	SEPTIER	LYNNE	Collège Gassendi Digne-les-Bains
12	SARLIN	ODILE	Collège de Fontreynne Gap
13	SALVETTI	MICHEL	Collège Chape Marseille 4e
14	PAILLAS	GHISLAINE	Lycée général et technologique Marseillevéyre Marseille 8e
15	VILLE	MARIE FRANCE	Collège Robert Morel Arles
16	HUGON	HERVE	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
17	VOLLET	CHRISTIANE	Lycée professionnel La Calade Marseille 15e
18	BELLIER	GILLES	Lycée professionnel Léonard de Vinci Marseille 7e
19	ROUBAUD	LAURENCE	Collège Maria Borrély Digne-les-Bains
20	CICUT	MICHEL	Lycée général et technologique Saint-Exupéry Marseille 15e

21	LEMATTE	CHRISTIAN	Lycée professionnel Alpes et Durance Lycée des Métiers pluri-Embrun
22	HEDAN ALAGNA	CHANTAL	Collège Georges Brassens Marignane
23	BONIFACIO	PIERRE	Collège Marie Mauron Cabriès
24	PARAT	ODILE	UNIVERSITE AIX MARSEILLE 3 PAUL CEZANNE Aix-en-Provence
25	LLOBET	ERIC	Collège Alain Savary Istres
26	GALLEGO	ROBERT	Collège Camille Reymond Château-Arnoux-Saint-Auban
27	GENEUVRE	PIERRE	Collège Camille Reymond Château-Arnoux-Saint-Auban
28	DUMAX-BAUDRON	JEAN-CLAUDE	Collège Louis Leprince Ringuet La Fare-les-Oliviers
29	GALLARD	DOMINIQUE	Collège des Caillols Marseille 12e
30	DEROT	JEAN LOUIS	Lycée professionnel Pierre Latécoère Istres
31	PERGE	CLAUDE	Lycée Polyvalent Les Iscles Manosque
32	RODIA	GILLES	Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent Augu La Ciotat
33	SERRAPIGLIA	RAFFAEL	Collège Jean Jaurès Peyrolles-en-Provence
34	SOCIE	LUC	Lycée polyvalent Val de Durance Pertuis
35	LECOMTE	DANIELE	Collège Mauzan Gap
36	GAILLARD	BRUNO	Collège Louis Armand Marseille 12e
37	BERGER	CECILE	Collège Marcel Pagnol Pertuis
38	DESSIMOULIE	NADINE	Collège Jean Moulin Salon-de-Provence
39	VINCENS STALLA	MICHELE	Collège climatique Les Ecrins Embrun
40	LAGNEAU	ISABELLE	Lycée général et technologique Saint-Exupéry Marseille 15e
41	CHEILAN	CHRISTIAN	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
42	LIONNET	CATHERINE	Collège Les Garcins Briançon
43	CARIOU	MAGALI	Lycée général et technologique Vauvenargues Aix-en-Provence
44	SALIGNON	JACQUES	Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
45	DESINDE	YANNICK	Collège Les Hauts de Plaine Laragne-Montéglin
46	CHAUVIN	PIERRE	Collège Roy d'Espagne Marseille 9e
47	COURSOL	LAURENT	Collège Gabriel Péri Gardanne
48	BUCCHIONI	LUCETTE	Collège Sylvain Menu Marseille 9e
49	RICARD	OLIVIER	Lycée professionnel René Caillié Marseille 11e
50	SAINT JOURS	PIERRE	Collège Font d'Aurumy Fuveau
51	BOUVIER	BERNARD	Lycée professionnel Charles Privat Arles
52	GILARDI	BEATRICE	Collège Virebelle La Ciotat
53	NOEL	MARIE-CLAU	Collège Jean Giono Manosque

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A AIX-EN-PROVENCE, le 29 Juin 2009

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;  
Vu le décret n° 60-403 du 22 Avril 1960 modifié portant statut particulier des chargés d'enseignement d'E.P.S. ;  
Vu la note de service ministérielle n° 2008-168 du 16 Décembre 2008 ;  
Vu les possibilités de promotions accordées à l'Académie d'Aix-Marseille au titre de l'année 2009 (14 promotions) ;  
Entendu la C.A.P.A. compétente ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : les chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive classe normale dont les noms suivent sont promus à la classe exceptionnelle de leur corps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Rang	Nom	Prénom	Etablissement
1	RIPOUTEAU	JEAN PIERR	Collège Virebelle La Ciotat
2	PIE	FRANCOISE	Collège Marcel André Seyne
3	BRIAND	ERIC	Lycée climatique Honoré Romane Embrun
4	MARTINEZ	FREDERIC	Lycée professionnel Maria Casarès Avignon
5	DUVAL	MANUEL	Collège André Malraux Fos-sur-Mer
6	CHAPON	FRANCOISE	Collège Alphonse Tavan Avignon
7	CASALE	ROBERTE	Collège Sylvain Menu Marseille 9e
8	BANON	BRIGITTE	Collège Campra Aix-en-Provence
9	BERTAUD	VIRGINIE	Collège Les Hauts de Plaine Lagagne-Montéglin
10	DELAIRE	BEATRICE	Lycée général et technologique de l'Arc Orange
11	ROMAGNOLO	MARIE PIER	Collège Le Ruissatel Marseille 11e
12	DESVAUX	MARC	Lycée général et technologique Emile Zola Aix-en-Provence
13	MARTIN	CLAUDE	Lycée technologique Adam de Craponne Salon-de-Provence
14	ESMERIC	PATRICIA	Collège Les Giraudes L'Argentièrre-la-Bessée

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A AIX-EN-PROVENCE, le 29 Juin 2009

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;  
Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié portant sur le statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;  
Vu la note de service ministérielle n° 2008-169 du 16 Décembre 2008 ;  
Vu les possibilités de promotions accordées à l'Académie d'Aix-Marseille au titre de l'année 2009 (103 promotions) ;  
Entendu la C.A.P.A. compétente ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : les professeurs de lycée professionnel dont les noms suivent sont promus à la hors classe de leur corps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Rang	Nom	Prénom	Etablissement
1	DUMILIEU	MARIE CLAU	Lycée professionnel Gustave Eiffel Aubagne
2	CIMATTI	CLAUDE	Lycée professionnel Jean Moulin Port-de-Bouc
3	ODE	JANICK	Lycée professionnel Ferdinand Revoul Valréas
4	COCHET	FABIEN	Lycée professionnel Le Chatelier Marseille 3e
5	BEN-HAMOU	GILLES	Lycée professionnel La Floride Marseille 14e
6	GUINTRAND	FRANCOISE	Lycée professionnel L'Argensol Orange
7	MORALDO	REGINE	SEGPA du Collège Edouard Manet Marseille 14e
8	MATONTI	DENIS	Lycée professionnel L'Estaque Marseille 16e
9	NEFF	JACQUES	SEGPA du Collège Joseph d'Arbaud Salon-de-Provence
10	CABROL	HENRI	Lycée professionnel Ferdinand Revoul Valréas
11	CHAPITEL	MARIE CHRI	Lycée professionnel Maria Casarès Avignon
12	REYMOND	CHRISTINE	
13	TANGUY	GILBERT	SEP du Lycée polyvalent lycée des métiers Hôtelier Régional Marseille 8e
14	BAGES	ROLAND	Lycée professionnel Charles Mongrand Port-de-Bouc
15	TRANCHANT	CLAUDE	Lycée professionnel de l'Etoile Gardanne
16	ROMICH	ANATOLE	SEP du Lycée polyvalent Paul Arène Sisteron
17	REYMOND	BRUNO	Lycée professionnel Vauvenargues Aix-en-Provence
18	MARCELLY	CORINNE	Lycée professionnel Ferdinand Revoul Valréas
19	NERSESSIAN	PATRICIA	Lycée professionnel Ampère Marseille 10e
20	ODORE	ALAIN	SEP du Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
21	EYNAUD	CHANTAL	Lycée professionnel Jean Baptiste Brochier Marseille 10e
22	LOUIS PALLUEL	ALAIN	Lycée professionnel Louis Martin Bret Manosque
23	SZNAPER	MARTINE	Lycée professionnel Gambetta Aix-en-Provence
24	MANIKOWSKI	MARC	Lycée professionnel de l'Etoile Gardanne
25	HERIAUD	BERNARD	SEP du Lycée Apt
26	BLANC	RICHARD	Lycée professionnel Ferdinand Revoul Valréas
27	SOUCY	CHRISTINE	Lycée professionnel Sévigné Gap
28	MASCRET	CATHERINE	Lycée professionnel Colbert Marseille 7e
29	FARO	JOCELYNE	Lycée professionnel Perdiguier Arles
30	ESPADA	ROBERT	Lycée professionnel Charles Privat Arles
31	AUDE BORWELL	CATHERINE	Lycée professionnel Robert Schuman Avignon
32	AGUILAR	RICHARD	Lycée professionnel de Sorgues Sorgues

33	PRUDHOMME	MARTINE	Lycée professionnel Léau Marseille 8e
34	SAINT-MARTIN	CHRISTINE	Lycée professionnel Victor Hugo Carpentras
35	VUILLERMET	MARTHE	Lycée professionnel Léau Marseille 8e
36	HASSON	ODILE	Lycée professionnel Léonard de Vinci Marseille 7e
37	RUGGIERO	PASCAL	Etablissement régional d'enseignement adapté Louis Aragon Les Pennes-Mirabeau
38	DEZEUZE	PIERRE	Lycée professionnel Louis Blériot Marignane
39	MORI	BRUNO	SEP du Lycée polyvalent Alphonse Benoit L'Isle-sur-la-Sorgue
40	GARNAUD	SOPHIE	Lycée professionnel Arc de Meyran Aix-en-Provence
41	HOULLEMARE	FLORENCE	Lycée professionnel Camille Jullian Marseille 11e
42	PELLET	ALAIN	Lycée professionnel Jean Baptiste Brochier Marseille 10e
43	LEAUTHAUD	CHANTAL	Lycée professionnel Charles Mongrand Port-de-Bouc
44	COVES	JEAN MARC	Lycée professionnel Colbert Marseille 7e
45	RANCUREL	NADIA	Lycée professionnel Domaine d'Eguilles Vedène
46	GENEVET	SYLVIE	SEGPA du Collège Glanum Saint-Rémy-de-Provence
47	PONCY	GUY	SEGPA du Collège François Raspail Carpentras
48	VENEL	JEAN LUC	Lycée professionnel Domaine d'Eguilles Vedène
49	MIRAS	DOMINIQUE	SEP du Lycée polyvalent lycée des métiers Hôtelier Régional Marseille 8e
50	DIAZ	NORBERT	Lycée professionnel Charles Mongrand Port-de-Bouc
51	GRABIA	MYRIAM	Lycée professionnel La Viste Marseille 15e
52	AUBERT	JEAN	Lycée professionnel Ampère Marseille 10e
53	SOLLAZZO	GILBERT	Lycée professionnel Vauvenargues Aix-en-Provence
54	CHEILAN	JEAN MARIE	SEGPA du Collège Vallis Aeria Valréas
55	SERVAIS	CLAUDINE	SEGPA du Collège Henri Boudon Bollène
56	BROCHARD	PATRICK	Lycée professionnel Pierre Mendès France Veynes
57	NESPOULOUS	EVELYNE	Lycée professionnel Adam de Craponne Salon-de-Provence
58	FRANCINI	ROLAND	Lycée professionnel Alphonse Beau de Rochas Digne-les-Bains
59	BAUER	RAOUL	Lycée professionnel Jean Moulin Port-de-Bouc
60	FAGOT	MARIE CHRITINE	Lycée professionnel Sévigné Gap
61	BONNET	JEAN MAX	Lycée professionnel Arc de Meyran Aix-en-Provence
62	LAPEYRONIE BOSC	CLAIRE	Lycée professionnel Maria Casarès Avignon
63	SECOUET	DOMINIQUE	GRETA MARSEILLE VILLE LPO DENIS DIDEROT Marseille 13e
64	RACOUCHOT	JEAN LOUIS	SEP du Lycée polyvalent Alphonse Benoit L'Isle-sur-la-Sorgue
65	BILLOT SIMON	ANNICK	Lycée professionnel Les Alpilles Miramas
66	DAL BELLO	GENEVIEVE	Etablissement régional d'enseignement adapté Paul Vincensini Vedène
67	RICHARD-POMET	CORINNE	Lycée professionnel Gambetta Aix-en-Provence
68	BESSON	JOEL	SEGPA du Collège Emilie de Mirabeau Marignane
69	FROMONT	ALAIN	Lycée professionnel Pierre Mendès France Veynes
70	FIORE	GABRIELLE NADIA	Lycée professionnel Colbert Marseille 7e
71	MARIE	FRANCOISE	Lycée professionnel Maurice Genevoix Marignane
72	MARKEY	BRIGITTE	SEGPA du Collège Jean Giono Manosque
73	VALLEJO	FRANCOIS	Lycée professionnel Pierre Mendès France Veynes
74	LIMONIN	DOMINIQUE	SEGPA du Collège Château Forbin Marseille 11e
75	POTHET	DOMINIQUE	Lycée professionnel Aristide Briand Orange
76	HABARY	GABRIEL	Lycée professionnel Charles Privat Arles
77	LEDOUX	REMI	Lycée professionnel Colbert Marseille 7e
78	MARTINEZ	ANTOINE	SEP du Lycée polyvalent de Manosque Manosque
79	LUCIANI	JEAN PAUL	Lycée professionnel Jean Lurçat Martigues
80	MAGGIORE	JEAN PIERRE	Lycée professionnel Louis Blériot Marignane

81	MURON	MARTIAL	Lycée professionnel Charles Privat Arles
82	TOURRETTE	MICHEL	Lycée professionnel Domaine d'Eguilles Vedène
83	REBOUL	MIREILLE	Lycée professionnel Alexandre Dumas Cavaillon
84	GUERLAIS	SYLVIE	Lycée professionnel Colbert Marseille 7e
85	PICAMAL	DANIELLE	Lycée professionnel Blaise Pascal Marseille 12e
86	OGIER	DOMINIQUE	Lycée professionnel Gambetta Aix-en-Provence
87	BERTHE	J MICHEL	Lycée professionnel Alexandre Dumas Cavaillon
88	SIMAO	ELISABETH	Lycée professionnel Colbert Marseille 7e
89	PEDRON	SYLVIE	Lycée professionnel La Calade Marseille 15e
90	LHEUREUX	ELIANE	Lycée professionnel Blaise Pascal Marseille 12e
91	PONS	YOLANDE	Lycée professionnel Charles Mongrand Port-de-Bouc
92	SUTTER	MAURICE	SEP du Lycée polyvalent Auguste et Louis Lumière La Ciotat
93	FICHET CLAIRFONTAINE	CORINNE	Lycée professionnel Frédéric Mistral Marseille 8e
94	MANOUELIAN	SERGE	Lycée professionnel Pierre Mendès France Veynes
95	GARELLO	MICHELE ANDREE	Lycée professionnel La Viste Marseille 15e
96	RIDONDELLI	MARTINE	Lycée professionnel Adam de Craponne Salon-de-Provence
97	FABRIES VIDAL	JOELLE	Lycée professionnel René Char Avignon
98	DARDO	JEAN JACQU	Lycée professionnel La Floride Marseille 14e
99	MALZAC	ANNIE	SEGPA du Collège Vallis Aeria Valréas
100	REVERCHON	DANIEL	Lycée professionnel Perdiguier Arles
101	ROUSSEL	DIDIER	Lycée professionnel Jean Moulin Port-de-Bouc
102	CARDOSO	DOMINIQUE	Lycée professionnel La Viste Marseille 15e
103	RAMPAL	JACQUELINE	Lycée professionnel Gambetta Aix-en-Provence

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A AIX-EN-PROVENCE, le 24 Juin 2009

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
 Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
 Vu le décret n° 12-581 du 4 juillet 1972 modifié portant sur le statut particulier des professeurs certifiés  
 Vu la note de service ministérielle n° 2008-169 du 16 décembre 2008 ;  
 Vu les possibilités de promotions accordées à l'Académie d'Aix-Marseille au titre de l'année 2009 (385 promotions)  
 Entendu la CAPA compétente ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : les professeurs certifiés de classe normale dont les noms suivent sont promus à la hors classe de leur corps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Rang	Nom	Prénom	Etablissement
1	POUZIN	JEAN PAUL	Collège climatique Les Ecrins Embrun
2	OLIVON	SYLVIANE	CTRE NAT ENSEIGNT A DISTANCE CENTRE DE RENNES Rennes
3	MORET ES JEAN	DANIELE	Collège André Chénier Marseille 12e
4	LABROSSE	MICHEL	Collège Jean Giono Orange
5	ROMIEU	JOCELYN	Collège du Pays des Sorgues Le Thor
6	TROTMAN	MARIE HELE	Lycée général et technologique Vauvenargues Aix-en-Provence
7	VELLA	FRANCOISE	Collège Collines Durance Mallemort
8	FERRARA	PATRICIA	Collège Lakanal Aubagne
9	CHIROL	NADINE	Lycée général et technologique Jean Cocteau Miramas
10	PANAYE	BRIGITTE	Collège Jean Giono Orange
11	LE GALL	DANIELLE	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
12	FABBRI	MARIE ODIL	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e
13	GOMBERT	PHILIPPE	Collège Marie Laurencin Marseille 14e
14	MARANGOS	GEORGES	Lycée polyvalent Denis Diderot Marseille 13e
15	PORTOLANO	MARIE JOSE	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AIX-EN-PROVENCE, UNIV Aix-en-Provence
16	ARSAC	MARCELLE	Collège Jean Giono Orange
17	HAL	DIDIER	Collège Roy d'Espagne Marseille 9e
18	BERMOND	EVELYNE	Collège Darius Milhaud Marseille 12e
19	CARDEN	CHRISTIANE	Collège Saint Eutrope Aix-en-Provence
20	MOULIERES	MARTINE	Collège Alphonse Tavan Avignon
21	NOUGIER	DANIEL	Lycée technologique du Rempart Marseille 7e
22	ZBIEGIEL	JEAN MARC	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e
23	DESHAYES	ELISABETH	Collège Pont de Vivaux Marseille 10e
24	DENEYS	CHRISTINE	UNIVERSITE AIX MARSEILLE 2 Marseille 7e
25	TARALLO	YVES	Lycée polyvalent Hôtelier Régional Lycée des Métiers de l'Hôt Marseille 8e
26	CORTI	MARYSE	Collège Henri Fabre Vitrolles
27	FESTINO	JOELLE	Collège Maximilien Robespierre Port-Saint-Louis-du-Rhône
28	ROUSSEAU	LILIANE	Lycée polyvalent Denis Diderot Marseille 13e
29	BLAISON	BRIGITTE	Lycée général Montmajour Arles
30	CHASSAING	ERIC	Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
31	TOURNOUX	BERNARD	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e
32	JOANNY	JOSETTE	Collège Frédéric Mistral Arles
33	RATIER	MARIE CLAU	Collège Yves Montand Allauch

34	COMUSHIAN	ANDRE	Collège climatique Les Ecrins Embrun
35	OLLIER	ODILE	Collège Joseph Roumanille Avignon
36	DI GIACOMO	PATRICIA	Lycée général et technologique Aristide Briand Gap
37	VINCENT	MARIANNE	Lycée général et technologique Alphonse Daudet Tarascon
38	NAHON	JOSETTE	Lycée général et technologique Vauvenargues Aix-en-Provence
39	RICHARD GALLAND	FRANCOISE	Lycée polyvalent Val de Durance Pertuis
40	TEISSIER	CATHERINE	Collège Vincent Scotto Marseille 10e
41	PLANCHE	MARIE FRAN	Collège Vieux Port Marseille 2e
42	ROUDIL	IRENE	Lycée général et technologique Antonin Artaud Marseille 13e
43	IMBERT	ANGHELIKI	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE MARSEILLE, UNIVERSIT Marseille 13e
44	MELVINI SCRIVANO	GERARD	Collège Gaston Defferre Marseille 7e
45	IKHLEF	FRANCINE	Collège Jacques Prévert Marseille 13e
46	PISCHEDDA	MIREILLE	Collège Emilie de Mirabeau Marignane
47	LOTT	CHRISTINE	Lycée général et technologique Antonin Artaud Marseille 13e
48	LEMAGNER	OLIVIER	Lycée polyvalent Hôtelier Régional Lycée des Métiers de l'Hôt Marseille 8e
49	CALMETTES	RENEE	Lycée général et technologique Antonin Artaud Marseille 13e
50	NIEDDU	VICTOR	Lycée général et technologique Jean Cocteau Miramas
51	BENISTY	MURIEL	Lycée général et technologique Victor Hugo Marseille 3e
52	BOULOC	CLAUDE	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LUCIE AUBRAC Bollène
53	CREVITS- GROTTELLI	CATIA	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LUCIE AUBRAC Bollène
54	HEINTZ	MARIE JOSE	Collège Charles Rieu Saint-Martin-de-Crau
55	CECCHI	FRANCETTE	Lycée général et technologique Marcel Pagnol Marseille 10e
56	CHAUMETTE	YANNICK	Collège Albert Camus Miramas
57	BLOND	MYRIAM	Collège Le Petit Prince Gignac-la-Nerthe
58	LIABEUF	NICOLE	Collège Glanum Saint-Rémy-de-Provence
59	BUTEAUX	EVELYNE	CENTRE NATIONAL D'ENSEIGNEMENT Mont-Saint-Aignan
60	CONSTANTIN	ANDRE	Lycée général et technologique Aristide Briand Gap
61	CLAVERIE	MURIEL	Collège Jean Guéhenno Lambesc
62	MESNY	VINCENT	Collège Albert Camus La Tour-d'Aigues
63	ARDISSONE	MICHELE	Collège Darius Milhaud Marseille 12e
64	DOYEN	BRIGITTE	Collège Edgar Quinet Marseille 3e
65	ZUIN	MARTINE	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e
66	FOURNIER	JEAN FRANC	Lycée général et technologique Georges Duby Aix-en-Provence
67	FUNEL	ISABELLE	Lycée technologique Adam de Craponne Salon-de-Provence
68	GOZLAN	PHILIPPE	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
69	ROMANI	ELISABETH	Collège Jean Giono Marseille 13e
70	MIGNEMI	SUZANNE	Lycée général et technologique Saint-Exupéry Marseille 15e
71	MARIANI	MONIQUE	Lycée général et technologique Aristide Briand Gap
72	ELINA	SYLVIE CHRISTIN	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
73	SINGER	GERARD	Lycée général et technologique Saint-Exupéry Marseille 15e
74	PELLECUER	FRANCOISE	Collège L'Estaque Marseille 16e
75	RACAUD	DIDIER	Collège Gibraltar Marseille 14e
76	PONSIN	JEAN PIERRE	Lycée général et technologique Saint Charles Marseille 1er
77	TERRANCLE	YVONNE	Lycée général et technologique l'Empéri Salon-de-Provence
78	ROLLIN	REGIS	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
79	SEVELLEC	ELIANE	Collège Sylvain Menu Marseille 9e
80	LOSSE	JACQUES	Collège Alain Savary Istres
81	SANGUINETTI	HELENE	Collège Frédéric Mistral Arles



82	PERROT	CATHERINE	Lycée polyvalent Alexandra David Neel Digne-les-Bains
83	VACCHINO	VERONIQUE	Collège Campra Aix-en-Provence
84	RIPERT	YVES	Lycée climatique Honoré Romane Embrun
85	TARRIDE	ISABELLE	Lycée polyvalent Val de Durance Pertuis
86	LEFRANC	STEPHANE	Collège Gabriel Péri Gardanne
87	SINNIG	GUY	Centre Académique de FORMATION Continue d'Aix-Marseille Marseille 1er
88	CASTELL	CLAUDETTE	Collège André Malraux Marseille 13e
89	LAPEBIE	JEAN PIERR	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE FORMATION DES MAITRES DE L'ACADEMIE Marseille 4e
90	PERETTI	PATRICIA	Collège Les Chartreux Marseille 4e
91	LEPORTOIS	BERNADETTE	Collège Rocher du Dragon Aix-en-Provence
92	FAURE	MIREILLE	Lycée général et technologique Périer Marseille 8e
93	LLITERAS	ERIC THIER	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
94	PENNEC	RENEE	Collège Gaston Defferre Marseille 7e
95	REY	HELENE	Collège Font d'Aurumy Fuveau
96	LUSETTI	MARIE JOSE	Collège Paul Eluard Port-de-Bouc
97	ROSTAIN	JEAN MICHE	Collège de Fontreyne Gap
98	COLOANE	FRANCOISE	Collège Mauzan Gap
99	BUL	FRANCOISE	Collège Lakanal Aubagne
100	COQUET	BRUNO	Lycée général et technologique René Char Avignon
101	RUFIN	MARTINE	Lycée polyvalent Jean Monnet Vitrolles
102	STENGER	GUY	Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie Aubagne
103	TEXIER	BRUNO	Collège Louis Leprince Ringuet La Fare-les-Oliviers
104	FROISSART	PHILIPPE	Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie Aubagne
105	BRETAUDEAU	JACQUES	Collège de Fontreyne Gap
106	BLANCHARD	MONIQUE	Lycée général et technologique Aristide Briand Gap
107	DRUEZ	DOMINIQUE	Lycée climatique Honoré Romane Embrun
108	ROPOLO	MICKAL	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
109	LAUMONT	FRANCK	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
110	CRESPIN	NICOLE	Collège René Seyssaud Saint-Chamas
111	MOUTOUH	CECILE	Collège Jacques Prévert Marseille 13e
112	GOURDON	CLAUDINE	Lycée général et technologique l'Empéri Salon-de-Provence
113	JULLIAN	ALAIN	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
114	NALPAS	CHRISTINE	Lycée général Michelet Marseille 4e
115	CARTIER	MARYLENE	Collège Frédéric Mistral Avignon
116	GOUZLAND	LUC	Lycée général et technologique Georges Duby Aix-en-Provence
117	BRUGIER	JOEL	Collège Campagne Allemand Marseille 12e
118	LAUGIER	MONIQUE	Lycée général et technologique Marie-Madeleine Fourcade Gardanne
119	GUILLOT	FLORENCE	Collège Docteur Jean Marc Gaspard Itard Oraison
120	BESSEAU	DANIEL	Collège climatique Les Ecrins Embrun
121	GARCIA	SOLANGE	Collège Gérard Philipe Avignon
122	CAMOIN	YVES	Lycée général et technologique Vauvenargues Aix-en-Provence
123	FINETTI	AGNES	Collège Simone de Beauvoir Vitrolles
124	TEYSSONNEYRE	LUC	Collège Jean Bernard Salon-de-Provence
125	BERNOT	MARIE JOSE	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
126	CANO	JEAN MICHE	Collège Jas de Bouffan Aix-en-Provence
127	LAURENS	MARTINE	Collège Henri Wallon Martigues
128	ROLLAND	SYLVIE	Lycée général et technologique René Char Avignon
129	REGARDIER	NADINE	Lycée technologique Pasquet Arles
130	COTI	CHRISTIAN	Collège Honoré Daumier Martigues
131	CLOUET	ODILE	Collège Roquepertuse Velaux
132	BOULON	JEAN NOEL	Lycée pol Hôtelier Régional Lycée des Métiers de l'Hôt Marseille 8ème
133	SEGONDI	JEAN CLAUD	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e

134	LIABEU	GERARD	Collège René Seyssaud Saint-Chamas
135	CAMARET	SYLVIE	Collège Les Garcins Briançon
136	DAMOSSO POULAIN	CHRISTINE	Lycée technologique du Rempart Marseille 7e
137	FABBRI	DANIEL	Lycée général et technologique Antonin Artaud Marseille 13e
138	FAURE	VERONIQUE	Collège Font d'Aurumy Fuveau
139	EINAUDI	JEAN	Lycée polyvalent Denis Diderot Marseille 13e
140	SALMON	CHRISTIAN	Lycée général et technologique Félix Esclangon Manosque
141	BUFFARD	ELISABETH	Lycée général Michelet Marseille 4e
142	GRAFF	MARIE- CLAUDE	Collège de Plan de Cuques Plan-de-Cuques
143	KERLANNE	CORINNE	Lycée technologique Adam de Craponne Salon-de-Provence
144	LONCAN	ODILE	Collège Marseilleveyre Marseille 8e
145	GAUTHIER	ELISABETH	Collège Sylvain Menu Marseille 9e
146	CHRETIEN	MARIANN	Lycée polyvalent Auguste et Louis Lumière La Ciotat
147	BARRAL	EVELYNE	Lycée général et technologique Montgrand Marseille 6e
148	MORVAN	MARIE LAUR	Lycée général et technologique Paul Cézanne Aix-en-Provence
149	CHAZE	FRANCOISE	Lycée général et technologique Alphonse Daudet Tarascon
150	MATHIEU	CHRISTIANE	Collège Joseph Roumanille Avignon
151	PHILIPPEAU	PATRICK	Lycée général et technologique René Char Avignon
152	DUPONT THEUNISSEN	MARIANNE	Lycée climatique Honoré Romane Embrun
153	MOSNA	ALBIN	Lycée général et technologique Pierre-Gilles de Gennes Digne-les-Bains
154	BOUZIDI	MICHELE	Collège Le Petit Prince Gignac-la-Nerthe
155	GRAO	FLORENCE	Collège Alphonse Tavan Avignon
156	BOUVIER	PAULE	Collège privé Saint Jean Baptiste de La Salle Avignon
157	MOULET	COLETTE RA	Lycée général et technologique Saint Charles Marseille 1er
158	ROMEUF	DOMINIQUE	Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie Aubagne
159	HELLYER	CHRISTINE	Collège Georges Brassens Bouc-Bel-Air
160	LABAT CASSAGNE	FRANCOISE	Lycée polyvalent Jean Monnet Vitrolles
161	LALLEMENT	BERNARD	Lycée polyvalent Alexandra David Neel Digne-les-Bains
162	ROUSSET	GABRIEL	Lycée général et technologique Périer Marseille 8e
163	GABRIEL	CATHERINE	Collège Sylvain Menu Marseille 9e
164	PELISSIER	CHRISTINE	Collège Alain Savary Istres
165	WITTMANN	ANNIE CLAI	Collège Pierre Matraja Sausset-les-Pins
166	RICOTTA	SALVATOR	Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
167	ROUX	ANNIE	Collège Mauzan Gap
168	TRIGANO	JEAN FRANC	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
169	MICHEL	CAROLINE	Lycée polyvalent Apt
170	FAURE	VIVIANE	Lycée général et technologique Aristide Briand Gap
171	CAILLY	MARIE SUZA	Collège Le Petit Prince Gignac-la-Nerthe
172	NEMECH	ALAIN	Lycée général et technologique Saint Charles Marseille 1er
173	ALLEC	ELISABETH	Collège privé Saint Joseph Gap
174	GOASDOUE	NADINE	Collège de Fontreyne Gap
175	DELWAULLE	PHILIPPE	Lycée général et technologique Périer Marseille 8e
176	AGUILAR	ANNICK	Lycée général et technologique René Char Avignon
177	FREYDIER	SYLVIE	Collège Marcel Pagnol Pertuis
178	PATERNITI	ANNE MARIE	Collège Château Double Aix-en-Provence
179	CHAFFARD	LUC	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
180	BRUNET	CHRISTIAN	Collège Serres
181	RUFF	DOMINIQUE	Collège Mauzan Gap
182	BERENQUER	THIERRY	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
183	PASCAL	PASCALE	Lycée général et technologique Dominique Villars Gap

184	BONERANDI GIBERT	MARIE LAUR	Lycée général et technologique Marcel Pagnol Marseille 10e
185	CHAMBON	DANIEL	Lycée général et technologique Félix Esclangon Manosque
186	GRESSE	NICOLE	Collège Viala Avignon
187	BONNARDEL	FRANCOISE	Lycée général et technologique Jean Lurcat Martigues
188	SUZAN	MARIE- CHRISTINE	Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie Aubagne
189	CARRARA	NADINE	Collège Jacques Monod Les Pennes-Mirabeau
190	LOMBARDO	MICHEL	Collège Les Gorguettes - Gilbert Rastoin Cassis
191	MORLET	ANNIE	Collège Albert Camus La Tour-d'Aigues
192	DEGENEVE	ISABELLE	Collège Le Luberon Cadenet
193	MOUTTE	MARGUERITE	Lycée polyvalent Alphonse Benoit L'Isle-sur-la-Sorgue
194	BOLLARD	DANIELE	Lycée polyvalent Paul Langevin Martigues
195	FLOC'H	JEAN ALAIN	Lycée général et technologique Ismaël Dauphin Cavaillon
196	RAILLON	SYLVIE	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e
197	LEBRUN	PATRICIA	Collège Centre Gap
198	NEGRI	CATHERINE	Collège Edmond Rostand Marseille 13e
199	STEPHAN	GEORGES	Lycée général et technologique Thiers Marseille 1er
200	PENINON	JOELLE	Collège Paul Gauthier Cavaillon
201	BOUILLET	BRIGITTE	Lycée général et technologique Emile Zola Aix-en-Provence
202	MENICHELLI	LILIA	Collège François Villon Marseille 11e
203	HEMON	EVELYNE	Collège Henri Fabre Vitrolles
204	BONDIERLANGE	ANNY	Collège Grande Bastide Marseille 9e
205	SAPTE	FABIENNE	Collège Gaston Defferre Marseille 7e
206	LEGRAND	MARIE PIER	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
207	CASAS ARAGON	ANTONIO	Collège Joseph d'Arbaud Salon-de-Provence
208	FAUCHIER	FRANCOISE	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
209	DELACROIX	CHANTAL	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
210	MERLE	ANNIE	CTRE NAT ENSEIGNT A DISTANCE CENTRE DE RENNES Rennes
211	BERTRAND	GENEVIEVE	Collège Edgar Quinet Marseille 3e
212	PAPIN	NICOLE	Collège Arenc Bachas Marseille 15e
213	OTTAVIANI	PIERRE	Collège des Caillols Marseille 12e
214	GUIGNE	MAGALI	Collège Pierre Puget Marseille 6e
215	ACHARD JOSSERAND	JACQUELINE	Lycée général et technologique Paul Cézanne Aix-en-Provence
216	DIAGO	PIERRE	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
217	ANDREAKOS	LISE	Collège André Malraux Marseille 13e
218	ISMALUN	FRANCOISE	Lycée climatique Honoré Romane Embrun
219	BERTRAND DEBRY	CLAUDINE	Lycée général et technologique Saint-Exupéry Marseille 15e
220	RAVOIRE	LOUIS	Collège Lou Calavoun Cabrières-d'Avignon
221	KARP	MARTINE	Collège Roquepertuse Velaux
222	PRIGENT	PATRICK	Lycée technologique du Rempart Marseille 7e
223	DEMPURE	FRANCOIS	Lycée général et technologique Emile Zola Aix-en-Provence
224	DASSONVILLE	SYLVIE	Collège Alain Savary Istres
225	BONNEAUD OBLED	MARIE NOEL	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
226	MANONVILLER	BERTRAND	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
227	SOUCHET	MICHELLE	Collège Jean Bouin L'Isle-sur-la-Sorgue
228	QUENTIN- MAIGNIEN	CHRISTINE	RECTORAT ACADEMIE D AIX-MARSEILLE Aix-en-Provence
229	MOUGEOLLE	MICHEL	Collège Louis Leprince Ringuet La Fare-les-Oliviers
230	MATHIEU	EVELYNE	Collège Jean Bouin L'Isle-sur-la-Sorgue
231	MERCIER	JEAN LUC	Lycée général et technologique Frédéric Joliot-Curie Aubagne

232	CRISSIN	HUBERT	Collège Gérard Philipe Martigues
233	BEYNEY	MARIE CECI	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
234	BATTU	ANNE MARIE	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
235	RADOARA	MICHELLE	Collège Louis Pasteur Istres
236	BIOT	ALAIN	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
237	BONFILS	JEAN LUC	Collège Frédéric Mistral Arles
238	TALEB	JOCELYNE	Lycée général et technologique Dominique Villars Gap
239	COUSSEAU	MARIE JOSE	Lycée général et technologique Emile Zola Aix-en-Provence
240	FABRE	LAURENCE	Collège Grande Bastide Marseille 9e
241	RATIER	HERVE	Collège Yves Montand Allauch
242	HELARY	PHILIPPE	Collège La Carraire Miramas
243	ALLENT	ERIC	Lycée général et technologique Pierre-Gilles de Gennes Digne-les-Bains
244	TRAN QUYET CHINH	PATRICK	Collège Louis Leprince Ringuet La Fare-les-Oliviers
245	BESSON	MIREILLE	Collège Longchamp Marseille 1er
246	MARTI	JACQUELINE	Collège Rocher du Dragon Aix-en-Provence
247	DANDEVILLE	ANNIE	Collège Henri Boudon Bollène
248	ESCOFFIER	ELISABETH	Collège Apt
249	DEVRIESE	ANNIE	Lycée climatique Honoré Romane Embrun
250	HELICK	CLAUDE	Collège Les Bartavelles Marseille 10e
251	HIGEL	DOMINIQUE	Collège Joseph d'Arbaud Salon-de-Provence
252	PIERREL	VERONIQUE	RECTORAT ACADEMIE D AIX-MARSEILLE Aix-en-Provence
253	PRADEILLES	JOCELYNE	Lycée technologique Pasquet Arles
254	MARCHARD	CLAUDE	Lycée général et technologique Saint-Exupéry Marseille 15e
255	BOYER	MARIE ANNE	Collège Mauzan Gap
256	MITCHELL	ANNE MARIE	Lycée général et technologique Antonin Artaud Marseille 13e
257	COTE	JOCELYNE	Lycée technologique Adam de Craponne Salon-de-Provence
258	CROUZET	ERIC	Collège Pierre Matraja Sausset-les-Pins
259	CLAVEYROLAS	MARIANNE	Lycée polyvalent Denis Diderot Marseille 13e
260	PILLE	CATHERINE	Collège Roy d'Espagne Marseille 9e
261	PORRA	JEAN FRANC	CTRE REGIONAL DOC.PEDAGOGIQUE Marseille 1er
262	SICARD	PATRICK	Collège de Fontreyne Gap
263	TOURNIER	ANNE MARIE	Collège Vallis Aeria Valréas
264	LACROIX	MICHEL	Collège Jean Jaurès La Ciotat
265	TRANCHIMAND	ROSELINE	Collège Paul Gauthier Cavaillon
266	LAURENT	FRANCIS	Lycée polyvalent Jean Henri Fabre Carpentras
267	CHALVET	MONIQUE	Lycée technologique Adam de Craponne Salon-de-Provence
268	DECROS	MARIE CHRISTINE	Collège Jean Jaurès Peyrolles-en-Provence
269	FEPPON	MARIE HELENE	Collège Le Petit Prince Gignac-la-Nerthe
270	STAMMLER REHM	CORINNE	Collège des Prêcheurs Aix-en-Provence
271	JOURDAIN	MURIEL	Collège Les Garcins Briançon
272	FROMAGE	BRIGITTE	Collège Roy d'Espagne Marseille 9e
273	DOTTI	SERGE	Collège Roquepertuse Velaux
274	POIROT	DOMINIQUE	Lycée polyvalent Val de Durance Pertuis
275	BORGHY	CHRISTIAN	Collège André Chénier Marseille 12e
276	MOULIN	GHISLAIN	Lycée général et technologique Victor Hugo Carpentras
277	MARTINEZ	MICHELE	Collège Lou Vignares Vedène
278	CHOLONIEWSKI	MICHELLE	Lycée général et technologique Saint Charles Marseille 1er
279	COCCO	PIERRE	Lycée polyvalent de la Méditerranée La Ciotat
280	BARDOT	PIERRE	Collège Roquepertuse Velaux
281	BRUNEL	ALAIN	Lycée général et technologique Marseilleveyre Marseille 8e

282	COLLOCH	MICHEL	Lycée général et technologique Vauvenargues Aix-en-Provence
283	ARMAND SANTINI	NADINE	Collège Honoré Daumier Marseille 8e
284	PLAINDOUX	ANTOINETTE	Collège du Pays de Sault Sault
285	FELIX	SUZANNE	Lycée général Montmajour Arles
286	BERTON	ELIANE	Lycée général et technologique l'Empéri Salon-de-Provence
287	GASTAUD MASSOUD	HELENE	Collège Le Ruissatel Marseille 11e
288	MALEN	CHRISTIAN	Lycée technologique Marie Curie Marseille 5e
289	DEFENU	JEAN MARC	Collège Campagne Allemand Marseille 12e
290	COLAS	BERTRAND	Lycée polyvalent Apt
291	BLANC BALDE	CHANTAL	Collège Darius Milhaud Marseille 12e
292	BUISSON	BERNADETTE	Collège Jean Giono Marseille 13e
293	MALKA	NICOLE	Collège de Cavaillon Cavaillon
294	SANSALONE	CHRISTIAN	Collège Louis Pasteur Istres
295	LOUBRIAT	JACKY	Collège Lakanal Aubagne
296	TRANCARD	YVES	Collège André Honnorat Barcelonnette
297	LEVERE	CHRISTINE	Collège des Prêcheurs Aix-en-Provence
298	PALMA	FRANCINE	Collège Jean Jaurès Peyrolles-en-Provence
299	GAVEN	ANNIE	Collège Rocher du Dragon Aix-en-Provence
300	BONIFACE	ANNE MARIE	Lycée polyvalent Hôtelier Régional Lycée des Métiers de l'Hôt Marseille 8e
301	ROLLAND	JOELLE	Collège Marie Mauron Pertuis
302	TALLENT	EVELYNE	Collège Marseillevyvre Marseille 8e
303	BOUCASSER	ROBERT	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
304	MOSNIER	ANNIE	Lycée général et technologique Vauvenargues Aix-en-Provence
305	FELTRIN	JEAN CLAUD	Lycée général et technologique Antonin Artaud Marseille 13e
306	LAMBERT	JACKY	Collège de Simiane-Collongue Simiane-Collongue
307	CAPIRCIO	CORINNE	Collège Jacques Prévert Saint-Victoret
308	FIAT	ANNE	Collège Grande Bastide Marseille 9e
309	BONFANTI	M-LAURE	Lycée général Frédéric Mistral Avignon
310	BARAL	GUY	Collège Maria Borrély Digne-les-Bains
311	BARAL	NATHALIE	Collège Gassendi Digne-les-Bains
312	CHAMBON	DANIELE	Collège Pierre Matraja Sausset-les-Pins
313	LAMOUREUX	BERNARD	Lycée général et technologique Dominique Villars Gap
314	MONIER	FLORENCE	Lycée général Frédéric Mistral Avignon
315	MARTIN	SYLVIANE	Collège René Seyssaud Saint-Chamas
316	CASTAN	BERNARD	Lycée général Frédéric Mistral Avignon
317	SOLER	MICHELE	Collège Saint Eutrope Aix-en-Provence
318	JEAN	CHRISTINE	Lycée général et technologique Victor Hugo Marseille 3e
319	MOURIZARD	YVETTE	Lycée général et technologique Victor Hugo Carpentras
320	TENA	BRIGITTE	Collège Edouard Manet Marseille 14e
321	GIBON	PIERRE MAR	COLLEGE EYGUIERES Eyguières
322	ZEGAOUA	MICHELE	Collège Les Garcins Briançon
323	BILLANOU	DANIEL	Lycée polyvalent Jean Henri Fabre Carpentras
324	SUZZONI	JEAN CLAUD	Lycée technologique du Rempart Marseille 7e
325	ANDRE	FRANCOIS	Lycée polyvalent Jean Perrin Marseille 10e
326	BLEAS	PHILIPPE	Collège Marie Mauron Pertuis
327	DHERBECOURT	DIDIER	Lycée général et technologique Marie-Madeleine Fourcade Gardanne
328	GENY	MARC	Lycée général et technologique Philippe de Girard Avignon
329	TRISTANI	MARIE THER	Collège Joseph d'Arbaud Salon-de-Provence
330	STROUC	DOMINIQUE	Collège Yves Montand Allauch
331	ARNAUD	CLAUDE	Collège Virebelle La Ciotat
332	LAPORTE	CHRISTIAN	Collège Marie Mauron Cabriès

333	PLAZONNET	CATHERINE	Collège Elie Coutarel Istres
334	BELLION	CECILE	Collège Lou Vignares Vedène
335	GUICHETEAU	GENEVIEVE	Lycée polyvalent Pierre Mendès France Vitrolles
336	SEPTEMBER	CHRISTIAN	INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE D'AIX-EN-PROVENCE, UNIV Aix-en-Provence
337	MAILLARD	MARIE MADELEINE	Collège Coin Joli Sévigné Marseille 9e
338	GABRIEL	PASCALE	Collège Massenet Marseille 14e
339	LEGLISE	NICOLAS	Lycée général et technologique Emile Zola Aix-en-Provence
340	NOISETTE	ELISABETH	Lycée général et technologique de l'Arc Orange
341	EGEA	VICTOR	Collège Frédéric Mistral Arles
342	ASTIER	MICHEL	Collège Les Garcins Briançon
343	ELIAS	CHRISTIANE	Lycée polyvalent Hôtelier Régional Lycée des Métiers de l'Hôt Marseille 8e
344	ATINKPAHOUN	VINCENT	Lycée général et technologique l'Empéri Salon-de-Provence
345	CAPOMACCIO	JACQUELINE	Lycée général et technologique Emile Zola Aix-en-Provence
346	PRELLE	ELIANE	Lycée polyvalent Alphonse Benoit L'Isle-sur-la-Sorgue
347	BLANC	PATRICK	Lycée polyvalent Val de Durance Pertuis
348	MARCHESSEAU	CATHERINE	Lycée polyvalent Jean Henri Fabre Carpentras
349	REYNAUD	MARIE	Collège Maria Borrély Digne-les-Bains
350	POITEVIN	MURIEL	Collège Marie Mauron Pertuis
351	CLEMENT	BERNARD	Collège Centre Gap
352	HONORE	MARIE FRAN	Collège Le Luberon Cadenet
353	FIGELJ AMICO	MONIQUE	Lycée général et technologique Marseillevyvre Marseille 8e
354	IAFELICE	MICHEL	Lycée général et technologique l'Empéri Salon-de-Provence
355	ESTIENNE	REGINE	Lycée général et technologique Honoré Daumier Marseille 8e
356	WARIN-SANTIAGO	CATHERINE	Collège Gérard Philippe Martigues
357	HANAUT	MARYSE	Collège Centre Gap
358	TERLE	MIREILLE	Collège Rousset
359	TAFANELLI	MIREILLE	Collège Georges Brassens Marignane
360	ROUBIEU	JACQUES	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
361	BIANCHERIE	MONIQUE	Collège Jean de La Fontaine Gémenos
362	CETINSOY	MELIH	Collège Mignet Aix-en-Provence
363	HOUSSIN	YVES	Collège Mignet Aix-en-Provence
364	JAY	MAGALI	Collège Adolphe Monticelli Marseille 8e
365	DALMASSO	ALINE	Collège Albert Camus La Tour-d'Aigues
366	VIDAL	LISE	Lycée général Montmajour Arles
367	WEDRYCHOWSKI	XAVIER	Collège Joseph d'Arbaud Vaison-la-Romaine
368	NEBLE	NICOLE	Lycée polyvalent Alphonse Benoit L'Isle-sur-la-Sorgue
369	DEHAESE	MIREILLE	Collège Ampère Arles
370	DINAOUI	DANIELLE	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
371	RAMPAL	ANDRE	Lycée polyvalent Auguste et Louis Lumière La Ciotat
372	HOCHARD FRANCOIS	MARIE LAUR	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
373	PERNOT	HERVE	Collège Albert Camus La Tour-d'Aigues
374	ESMER	FRANCK	Lycée général et technologique Marie-Madeleine Fourcade Gardanne
375	BARTHELEMY	MARYSE	Collège Lou Calavoun Cabrières-d'Avignon
376	PREVOST	ROGER	Collège Versailles Marseille 3e
377	FRAYSSINHES	MIREILLE	Collège Campagne Allemand Marseille 12e
378	PEHAU	ALAIN	Collège Rousset
379	LE GOFF	FRANCOISE	Lycée général et technologique Alphonse Daudet Tarascon
380	PORCU	MARYSE	Collège Thiers Marseille 1er
381	JALRAS	DANIELLE	UNIVERSITE D AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE Avignon

382	DANY	IRIS	Collège Les Amandeirets Châteauneuf-les-Martigues
383	CASANOVA	NOEL	Collège Longchamp Marseille 1er
384	LAPLACE	SYLVIE	Collège Les Garcins Briançon
385	FAUCARD	ODETTE	Lycée général et technologique Victor Hugo Carpentras

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A AIX-EN-PROVENCE, le 7 juillet 2008

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*

## LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-16 du 11 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'état ;  
Vu le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié portant sur le statut particulier des conseillers principaux d'éducation ;  
Vu la note de service ministérielle n° 2008-169 du 16 Décembre 2008 ;  
Vu les possibilités de promotions accordées à l'Académie d'Aix-Marseille au titre de l'année 2009 (18 promotions) ;  
Entendu la C.A.P.A. compétente ;

### A R R E T E

ARTICLE 1 : les conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent sont promus à la hors classe de leur corps à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 :

Rang	Nom	Prénom	Etablissement
1	LAFONT	GHISLAINE	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
2	ZANCA	MONIQUE	Lycée général et technologique Arthur Rimbaud Istres
3	SPERTA	PIERRE	Collège Maximilien Robespierre Port-Saint-Louis-du-Rhône
4	MUS	PIERRETTE	Lycée professionnel Arc de Meyran Aix-en-Provence
5	PERDU	BRIGITTE	Collège Jean Giono Marseille 13e
6	TAXIL	MARTINE	Lycée polyvalent Alphonse Benoit L'Isle-sur-la-Sorgue
7	FARADON	PATRICIA	Collège François Mitterrand Veynes
8	BARDE HUGOU	VERONIQUE	Collège Le Mont d'Or Manosque
9	DE MATTIA	YVETTE	Lycée professionnel Jean Moulin Port-de-Bouc
10	CHEUCLE	NICOLE	Lycée professionnel Léonard de Vinci Marseille 7e
11	CARLOTTI	JACQUES	SEP du Lycée polyvalent Auguste et Louis Lumière La Ciotat
12	LUPO	CHRISTINE	Lycée professionnel Gambetta Aix-en-Provence
13	BONNAVOINE	PATRICIA	Collège Gassendi Digne-les-Bains
14	RAMIANDRISOA	MARIE NOEL	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon
15	BLANC	MARTINE	Collège Apt
16	BEAUMONT	SYLVIE	Collège Saint-Exupéry Bédarrides
17	GENTE	GERALDINE	Collège de Fontreyne Gap
18	CHAPURLAT	SYLVIE	Lycée général et technologique Théodore Aubanel Avignon

ARTICLE 2 : La Secrétaire Générale de l'académie d'Aix-Marseille est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A AIX-EN-PROVENCE, le 24 Juin 2009,

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*



## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-466-598 du 07/09/2009

### **ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATOSS ET DE BIBLIOTHEQUE ET REDUCTIONS D'ANCIENNETE D'ECHELON : RAPPEL 2008- 2009**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 pour les AAENES - SAENES - ADJAENES - Mme CAMPION - Tel : 04 42 91 74 37 pour les CASU - Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 pour les personnels médicaux et sociaux, de laboratoire, ATEC hors EPLE, Personnels de bibliothèque - Fax. : 04.42.91.70.06. e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

La campagne 2008-2009 d'entretiens professionnels des personnels ATOSS et de bibliothèque a été mise en place par circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 455 du 30 mars 2009.

La campagne 2009 de réductions d'ancienneté d'échelon a été mise en place par circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 457 du 13 avril 2009.

L'échéance pour la transmission au Rectorat :

- des comptes rendus d'entretien professionnel
- des fiches de proposition en vue de l'attribution de réduction d'ancienneté d'échelon

était fixée au 14 juillet 2009 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore quelques comptes rendus et fiches de proposition manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du Rectorat le plus tôt possible et **au plus tard le 30 septembre 2009**, en vous conformant aux dispositions des circulaires rectorales citées ci-dessus.

Compte tenu de la spécificité de la gestion des corps à gestion non déconcentrée, il vous appartient de prendre en compte prioritairement les corps suivants :

- conseillers techniques de service social
- techniciens de laboratoire
- personnels de bibliothèque

Je vous remercie de votre attention.

*Signataire : Fabrice GERARDIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*

## DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-466-599 du 07/09/2009

### **REGIME INDEMNITAIRE DES PERSONNELS ATOSS POUR L'ANNEE 2009**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public, et responsables des services d'affectation des personnels Atoss - Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO et IEN 1er degré

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 - Mme CAMPION - Tel : 04 42 91 74 37 - Mme VINCENT - Tel : 04 42 91 72 44 - Fax. : 04 42 91 70 06 - e.mail. : ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

- Indemnité d'administration et de technicité (IAT – code 0674)
- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS – code 0676)
- Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires dues aux personnels sociaux-services académiques (code 1073)
- Indemnité de sujétions spéciales due aux conducteurs d'automobile et aux chefs de garage - services académiques (code 1092)
- Indemnité de sujétions spéciales allouée aux médecins de l'éducation nationale – services académiques (code 0486)

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour votre information et celle des personnels Atoss placés sous votre responsabilité, le dernier relevé des conclusions en date du 15 juin 2009 sur le régime indemnitaire (IAT – IFTS – ITDIIS – IFS et ISS) qui a été signé par la majorité des responsables académiques des organisations syndicales concernées.

*Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités*



Division de l'Encadrement et des  
Personnels Administratifs et Techniques  
DIEPAT n° 2009-93  
Secrétariat  
Philippe Gayraud

Le 15 juin 2009.

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS SUR LE RÉGIME INDEMNITAIRE  
IAT – IFTS - ITDIIS – IFS et ISS  
des personnels administratifs, de laboratoire, médicaux et sociaux, techniques  
pour l'année 2009**

Les représentants des personnels Atoss au niveau académique ont été réunis par le Recteur, représenté par la Secrétaire Générale de l'académie, le mardi 9 juin 2009 dans le cadre du groupe de travail académique institué pour le suivi du régime indemnitaire, conformément aux chapitres 3 et 6 du précédent protocole d'accord publié au bulletin académique n°457 du 13 avril 2009.

Les parties signataires se sont accordées sur les points suivants :

1) les taux académiques sont augmentés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en tenant compte du calibrage des budgets opérationnels de programme académiques effectué par l'administration centrale, sans préjudice de la mise en place de la prime de fonctions et de résultats pour les personnels de catégorie A, conformément au chapitre 5 du précédent relevé de conclusions publié au bulletin académique n°457 du 13 août 2009 :

▶ CASU	6,83
▶ AAENES, SAENES, ADJAENES, Techniciens de laboratoire	3,74
▶ Conseiller(e)s techniques de service social ▶ Assistant(e) de service social ▶ Infirmier(e)s	3,34
▶ Médecins de l'éducation nationale	1,9
▶ Médecins conseillers techniques	1,5

Pour les adjoints techniques de laboratoire (AT laboratoire), le taux académique de 3,35 calibré sur le taux de référence national est augmenté à 3,74, par indexation sur le taux académique retenu pour les techniciens de laboratoire, par souci d'harmonisation intercatégorielle au sein de la filière "laboratoire".

Pour les adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEC), le taux académique de 3 calibré sur le taux de référence national est augmenté à 3,34 par souci d'harmonisation intercatégorielle des corps des personnels techniques.

2) Le rattrapage pécuniaire correspondant pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 août 2009 est effectué forfaitairement, au prorata de la quotité d'exercice, sur la paye de juillet-août 2009.

3) L'indemnité semestrielle prévue au chapitre 1 du précédent relevé de conclusions publié au bulletin académique n°457 du 13 avril 2009, est versée sur la paye de juin 2009 à hauteur de la première part, selon le montant 2008 rappelé comme suit :

▶ Catégorie A	200 euros
▶ Catégorie B	150 euros
▶ Catégorie C	100 euros

Ce montant est proratisé à la quotité de service.


La seconde part de cette indemnité annuelle prévue en décembre 2009 sera versée dans la mesure exclusive où les crédits auront pu être dégagés sur chacun des budgets opérationnels de programme académiques.

Les parties étudieront ultérieurement la prise en compte éventuelle de cette indemnité par le taux académique retenu pour chacun des corps concernés, notamment pour les personnels relevant du BOP 230.

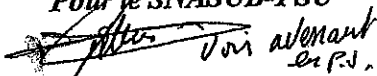
4) Les principes d'attribution individuelle précédemment appliqués sont confirmés, concernant notamment :

- ▶ l'encadrement de la modulation de "+ ou - 20%" par rapport au taux moyen
- ▶ l'éligibilité au dispositif pour les agents contractuels 10 mois sur poste vacant
- ▶ l'indemnité annuelle
- ▶ ainsi que l'encadrement des montants à servir aux agents absents pour raison de santé. Il est acté que les femmes en congé de maternité ne doivent plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, faire l'objet d'une réduction de leur indemnité pendant la durée de leur congé, hors couches pathologiques.

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille

  
Jean-Paul de GAUDEMAR

Pour le SNASUB-FSU

  
Marcel CHATOUX

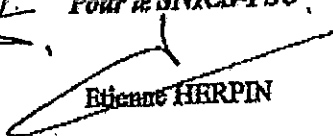
Pour l'UNATOS-FSU

  
Georges POLI

Pour le SNUASFE-FSU

  
Florence MOULY

Pour le SNICS-FSU

  
Etienne HERPIN

Pour le SNAPAL-FAEN

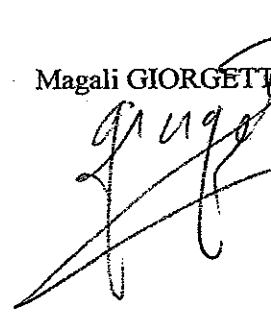

  
Danielle CECCHINI

Pour SUD-Education

  
Christine AGNESE

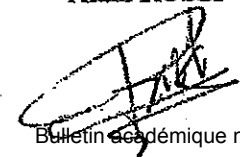
Pour la CGT

Magali GIORGETTI et Patrick BONGIOVANNI

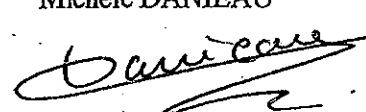
   
Pour le SNAEN-CT-UNSA-Education

Pour AI-UNSA-EDUCATION

Alain ROSSI



Michèle DANIEAU



# DIVISION DE L'ENCADREMENT ET DES PERSONNELS

## ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

DIEPAT/09-466-600 du 07/09/2009

### TABLEAUX D'AVANCEMENT ET LISTE D'APTITUDE AU TITRE DE L'ANNEE 2009 - ADJAENES ET SAENES

Destinataires : Tous les établissements publics

Affaire suivie par : Mme SAUVAGET - Tel : 04 42 91 72 28 - Fax : 04 42 91 70 06

#### 1 - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE

Après avis de la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs lors de la séance du 16 juin 2009, les adjoints administratifs 2<sup>ème</sup> classe inscrits sur le **tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe** au 1<sup>er</sup> septembre 2009, sont les suivants :

- |                                  |  |
|----------------------------------|--|
| 1) Mme TORRELLI Muriel           | LP Gustave Eiffel – Aubagne                            |
| 2) Mme QUEYROU Lydia             | Université de la Méditerranée                          |
| 3) M BARTOLINI Christian         | IA 13  |
| 4) Mme BRUNIE Véronique          | Collège Arausio – Orange                               |
| 5) Mme PONSAILLE Isabelle        | Collège Louis le Prince Ringuet – La Fare les Oliviers |
| 6) Mme MAURIN Sylvie             | IA 13  |
| 7) Mme PICCHETTI Christine       | IEN Aix Sud  |
| 8) Mme LEPOUTRE Josiane          | IA 13  |
| 9) Mme VINCEY Muriel             | LP C. Mongrand – Port de Bouc                          |
| 10) Mme LEBAS Christine          | LP F. Mistral - Marseille                              |
| 11) Mme COSTAMAGNA Michelle      | LP J. B. Brochier – Marseille                          |
| 12) Mme ORIHUEL Florence         | Lycée La Méditerranée – La Ciotat                      |
| 13) Mme DELAUNEY Francine        | Collège St Exupéry – Bédarrides                        |
| 14) Mme SEBAG Sandra             | IUFM – Marseille                                       |
| 15) Mme ROBERT Martine           | IUFM – Marseille                                       |
| 16) Mme RUIZ Christine           | Rectorat   |
| 17) Mme VINCENT Florence         | Université de la Méditerranée                          |
| 18) Mme COLLOT Florence          | Université Paul Cézanne                                |
| 19) Mme DARAKDKIAN Hermine       | Lycée La Méditerranée – La Ciotat                      |
| 20) M. IORIO Eric                | Université Paul Cézanne                                |
| 21) Mme MARCANTONI Cathia        | Université de Provence                                 |
| 22) Mme LOSEL Marie-Josée        | Lycée J. Perrin - Marseille                            |
| 23) Mme JOUVE Florence           | Lycée P. Langevin – Martigues                          |
| 24) Mme FAURIS Isabelle          | DRDJS – Marseille                                      |
| 25) Mme PULVERAIL Marie-Laurence | Collège V. Scotto - Marseille                          |
| 26) Mme LUBRANO Irène            | LP L. Blériot – Marignane                              |
| 27) Mme SILVESTRE Martine        | Collège V. Scotto - Marseille                          |

## 2 - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

Après avis de la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs lors de la séance du 16 juin 2009, les adjoints administratifs 1<sup>ère</sup> classe inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe** au 1<sup>er</sup> septembre 2009, sont les suivants :

1) M. RAHAL Ange	DDJS 05
2) Mme RAVOIRE Patricia	Lycée I. Dauphin - Cavaillon
3) Mme SERRE Lucie	CEREQ
4) Mme BONNET Véronique	Lycée P. Cézanne – Aix-en-Provence
5) Mme NINGRE-BOURGIER Laure	Lycée International ITER - Manosque
6) Mme COZZI Annie	DDJS 04
7) Mme AMAT Isabelle	Collège Le Petit Prince – Gignac-la-Nerthe
8) Mme SORRIBAS Georgette	Université de Provence
9) Mme MARIE Sylvie	Collège A. Mathieu - Avignon
10) Mme BROCHOT Caroline	Rectorat
11) M. CARLOTTI Daniel	DDJS 84
12) Mme CHAPELLE Stéphanie	Lycée I. Dauphin - Cavaillon
13) Mme GONZALEZ Vicenta Maria	Collège Mont Sauvy - Orgon
14) Mme RUBATTAZ Mariagrazia	LP Domaine d'Eguilles – Le Pontet
15) M. SANTONJA Eric	IEN Châteauneuf-les-Martigues
16) M. GUERIN Michel	Université d'Avignon et Pays de Vaucluse
17) Mme RICHARD Claire	Collège Lou Calavoun – Cabrières d'Avignon
18) Mme GORI Corinne	Université Paul Cézanne
19) Mme HUGUES Sylvie	EREA P. Vincensini - Vedène
20) Mme MILLE Christiane	Université de Provence
21) Mme MORIN Georgette	Lycée J.H. Fabre - Carpentras
22) M. STIFF Vincent	Collège R. Rolland - Marseille
23) Mme JIMENEZ Manolita	Collège L. Armand - Marseille
24) Mme STURNIOLO Brigitte	IA 13
25) M. BOUSQUET David	IUFM - Avignon
26) Mme BONTEMPI Dominique	Université de la Méditerranée
27) Mme DE CRESCENZO Sandra	Université de Provence
28) Mme CARDONA Corinne	IA 84
29) Mme ALLIONE Morgane	Lycée St Exupéry - Marseille
30) M. CANIN Claude	Collège V. Van Gogh - Arles
31) Mme FONTAINE Elisabeth	CROUS
32) Mme DEMATTE Sonia	IA 84
33) Mme BENSARKOUN Françoise	Université Paul Cézanne
34) Mme SOLINAS Véronique	CIO Manosque
35) Mme BOUTON Anne	Lycée G. DUBY - Luynes
36) Mme AMBLARD Lucette	IEN Bollène
37) Mme POTTIER Catherine	Université Paul Cézanne
38) Mme MONTAGNIER Sandra	Collège les Hauts de Plaine - Laragne
39) Mme BARRIER Corine	Lycée Vauvenargues – Aix-en-Provence
40) Mme BERNARD Chrystel	Rectorat
41) Mme HONISCH Catherine	Lycée P. de Girard - Avignon
42) Mme MOSA Stéphanie	Collège E. de Mirabeau - Marignane
43) Mme REMUZAT Danielle	IUT Aix-Marseille 2
44) Mme ROQUEFEUIL Stéphanie	LP Latécoère - Istres
45) Mme THOULOUBEZ Christiane	Collège H. Wallon - Martigues
46) M. MUNIGLIA Gérard	Université Paul Cézanne
47) Mme RICOTTA Marie-Grace	Université de Provence
48) Mme FAURE Monique	Université d'Avignon et Pays de Vaucluse
49) Mme BETTAN Christelle	Lycée M. Pagnol - Marseille

- 50) Mme BELHADJ Fatima  
51) Mme SOCCORSI Catherine

DRDJS - Marseille

### 3 - AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

Après avis de la commission administrative paritaire académique des adjoints administratifs lors de la séance du 16 juin 2009, les adjoints administratifs principaux 2<sup>ème</sup> classe inscrits sur **le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe** au 1<sup>er</sup> septembre 2009, sont les suivants :

- |                                |                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------|
| 1) Mme BLANC Monique           | IA 05                                 |
| 2) Mme MARTIN Patricia         | Université Paul Cézanne               |
| 3) Mme GLOWACZ Dominique       | Université de la Méditerranée         |
| 4) Mme ESCALLIER Monique       | LP Sévigné - Gap                      |
| 5) Mme MARTIN Mireille         | Rectorat                              |
| 6) Mme LLORCA Ghislaine        | IEN Carpentras                        |
| 7) Mme REINACHTER Catherine    | Collège L. Pasteur – Istres           |
| 8) Mme GRAM VIENS Mireille     | Collège Roquecoquille – Châteaurenard |
| 9) Mme QUARANTE Josée          | Collège de l'Estaque – Marseille      |
| 10) Mme BONET Marcelle         | DRDJS Marseille                       |
| 11) Mme TORRES Mylène          | Collège Roquepertuse – Velaux         |
| 12) Mme CAPIAUMONT Jocelyne    | Collège J. Guehenno – Lambesc         |
| 13) M. AUBERT Philippe         | IEN Le Pontet                         |
| 14) Mme GRIMAUD Dominique      | Université de la Méditerranée         |
| 15) Mme FERAUD Monique         | Rectorat                              |
| 16) Mme REYNIER Maryse         | Collège de Serres                     |
| 17) Mme LORENZI Solange        | Université de la Méditerranée         |
| 18) Mme MAURIN Gisèle          | Collège les Hauts de Plaine – Laragne |
| 19) Mme CALLIER Malkine        | IUT Aix-Marseille II                  |
| 20) Mme GULIELMO Aline         | Collège P. Eluard – Bollène           |
| 21) Mme BRUN Marie Martine     | Collège Ampère – Arles                |
| 22) Mme CARROLL Sonia          | Université de Provence                |
| 23) Mme COMBE Joelle           | IA 04                                 |
| 24) Mme GOUBIN Véronique       | Collège de Gréasque                   |
| 25) Mme PATINET-LORD Claudine  | LP R. Schuman – Avignon               |
| 26) Mme BONGIORNO Marie-Josée  | Université de Provence                |
| 27) Mme COLOMBANI Danielle     | Université Paul Cézanne               |
| 28) Mme MANN Claire            | LP M. Casarès – Avignon               |
| 29) Mme GRAMMATICO M.Françoise | Rectorat                              |
| 30) Mme CUER Monique           | CIO Orange                            |
| 31) Mme BOUTIERE Eliane        | Rectorat                              |
| 32) Mme MONTALBAN Françoise    | IA 84                                 |
| 33) Mme PAILLE Christiane      | Université de Provence                |
| 34) Mme GONNET Nicole          | Lycée P. Arène – Sisteron             |
| 35) Mme GREGOIRE Martine       | Collège P. Gauthier – Cavailhon       |
| 36) Mme ALEXANDRE Monique      | IA 13                                 |

#### 4 - LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU CORPS DES SECRETAIRES D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Après avis de la commission administrative paritaire académique des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur lors de la séance du 18 juin 2009, les candidats inscrits sur **la liste d'aptitude pour l'accès au corps des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur** au 1<sup>er</sup> septembre 2009, sont les suivants :

##### Liste principale :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| 1) Mme TIMONEDA Anne-Marie | Collège Jas de Bouffan – Aix-en-Provence |
| 2) Mme GAUTHIER Mireille   | Université de Provence                   |
| 3) Mme NEGRIER Sylvia      | IUT Aix-Marseille II                     |
| 4) Mme PARES Hélène        | IA 13                                    |
| 5) Mme GUITOU Sylvie       | Université de Provence                   |
| 6) Mme THIRIET Nicole      | Université de Provence                   |
| 7) Mme HONORAT Solange     | Rectorat                                 |
| 8) Mlle HERNIOU Françoise  | Observatoire Université Aix-Marseille I  |

##### Liste complémentaire :

- |                               |                                |
|-------------------------------|--------------------------------|
| 1) Mme DUPOIRIEUX Michèle     | Lycée A. Daudet - Tarascon     |
| 2) Mme BOURDON LIZON Marylène | Collège F. Mistral - Arles     |
| 3) Mlle SAID Saida            | IEN Marseille IV               |
| 4) Mme SACCHETTI Michèle      | LP Gambetta – Aix en Provence  |
| 5) Mme GARCIN Evelyne         | Collège E. Quinet - Marseille  |
| 6) Mme PROCUREUR M. Louise    | Lycée A.L. Lumière – La Ciotat |
| 7) Mlle LIMON Elisabeth       | Lycée Pasquet - Arles          |
| 8) Mme LE QUEMENT M Claude    | Université de Provence         |

#### 5 - AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CLASSE SUPERIEURE

Après avis de la commission administrative paritaire académique des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur lors de la séance du 18 juin 2009, les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe normale inscrits sur **le tableau d'avancement au grade de secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure** au 1<sup>er</sup> septembre 2009, sont les suivants :

- |                                |  |
|--------------------------------|--|
| 1) Mme ELIDRISSI Marie-Laure   | Lycée E. Zola – Aix en Provence          |
| 2) Mme BERTHAULT Marie-Laure   | Collège A. France - Marseille            |
| 3) M. BENOIT Jacky             | Collège A. Camus – La Tour d'Aigues      |
| 4) Mme TETU Noelle             | Collège Campra – Aix en Provence         |
| 5) Mme BALDO Evelyne           | Collège Pesquier - Gardanne              |
| 6) Mme BAWOL Marie-Christine   | Lycée de la Méditerranée – La Ciotat     |
| 7) M. PERRIER Jean             | Collège Chape - Marseille                |
| 8) Mme ROUX Nathalie           | Lycée D. Villars – Gap                   |
| 9) Mme CESAR Catherine         | Lycée A. de Craponne – Salon de Provence |
| 10) Mme ARLANDIS Marie-Thérèse | Université de Provence                   |
| 11) Mme IMBERT Danielle        | LP B. Pascal - Marseille                 |
| 12) Mme CORDIER Marie-France   | DDJS 05                                  |



13) Mme PICATTO Magali	Collège L. Pasteur – Istres
14) M. HAUTECOEUR Olivier	Lycée C. de Gaulle – Apt
15) Mme TOUILLEUX Catherine	Collège A. Malraux – Marseille
16) Mme LUBAT Florence	CROUS
17) Mme JAILLON Laurence	Lycée Hôtelier - Marseille
18) M. OLMIER Richard	CROUS
19) Mme ARMAGANIAN Christiane	Collège B. Hendricks - Orange
20) Mme DUBOIS Danielle	Collège de Rousset

## 6 - AVANCEMENT AU GRADE DE SECRETAIRE D'ADMINISTRATION DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CLASSE EXCEPTIONNELLE

Après avis de la commission administrative paritaire académique des secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur lors de la séance du 18 juin 2009, les secrétaires d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe supérieure inscrits sur **le tableau d'avancement au grade de secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur classe exceptionnelle** au 1<sup>er</sup> septembre 2009, sont les suivants :

1) M. AGOSTINO Jean-Louis	IA 13
2) Mme LLUANSI Liliane	Université de la Méditerranée
3) Mme MONDET Colombe	IA 05
4) Mme D ANTUONI Danièle	ENSAM
5) Mme MEYNET Anne-Marie	Lycée Daumier - Marseille
6) Mme NEZRI Linda	IUFM
7) Mme AUCONE Anne-Marie	IUFM
8) Mme BLANC Liliane	IA 13
9) Mme BONNARD Chantal	Université de la Méditerranée
10) Mme BARON Sylviane	Lycée T. Aubanel - Avignon

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-466-1254 du 07/09/2009

### CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PERSONNELS GERES PAR LA DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HUMAINES - SESSION 2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Dominique ROYER, chef de bureau de l'organisation des concours tel 04.42.91.72.07 - fax 04.42.38.73.45 - Concours des personnels d'encadrement : Françoise TAVERNIER tel : 04.42.91.72.12 - Concours du second degré : Agrégation-CAPES – CAPEPS : Franck SALAMANOWITCH tel : 04.42.91.72.14 - Agrégation-CAPES –CAPEPS - Concours de personnel de bibliothèques : Nathalie CARRIERE tel : 04.42.91.72.21 - PLP, CAPET, CPE et COP : Séverine MOTTE tel : 04.42.91.72.09 et Christelle RICARD tel : 04.42.91.72.19 - Concours de recrutement de professeur des écoles : Séverine MOTTE tel : 04.42.91.72.09 et Christelle RICARD tel : 04.42.91.72.19 - Concours de recrutement et examens professionnels de personnels administratifs, sociaux et de santé : Sylvie GREPON tel. 04.42.91.72.13

La politique de recrutement est l'un des axes stratégiques de la politique de ressources humaines des ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Le concours constitue en effet une des étapes importantes du recrutement. Cette étape requiert un effort d'information aussi complet que possible vis-à-vis des candidats afin de pouvoir les guider dans leur choix, leur permettre de saisir les opportunités de parcours professionnels au sein de l'Education nationale et faciliter ainsi leur engagement dans des missions attrayantes.

Il importe donc de donner une visibilité globale des perspectives de recrutement, que l'on soit étudiant, exerçant une activité professionnelle ou déjà en activité au sein de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

La présente note de service présente pour la session 2010, **les nouvelles modalités** d'inscription prises en application du décret n°2009-84 du 21 janvier 2009 qui a modifié le décret n°95-681 du 9 mai 1955 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès de la fonction publique de l'Etat par voie télématique. L'inscription par Internet s'effectue désormais en une phase unique d'inscription et de validation.

Sont concernés :

**1- les concours de recrutement des personnels d'encadrement ;**

**2- les concours de recrutement de professeur des écoles et de personnels de l'enseignement du second degré des lycées et collèges ainsi que les concours correspondants pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat ;**

**3- les concours de recrutement et les examens professionnels de personnels administratifs, sociaux et de santé ;**

**4-les concours de personnels de bibliothèques**

Il doit toujours être tenu compte, lors de la lecture de la présente note de service, de ce que chaque session annuelle d'un concours fait l'objet d'arrêtés fixant :

- l'ouverture des concours ;
- le nombre total de postes offerts

- selon le concours, la répartition du nombre de postes offerts par section et éventuellement option (concours du second degré) ou par spécialité (concours d'IA-IPR et IEN) ou par académie ou par département (concours de professeur des écoles)

**Les candidats peuvent consulter sur le site Internet du ministère de l'Education Nationale :**

- les programmes permanents et annuels des épreuves des concours ;
- les conditions requises d'inscription
- la nature des épreuves
- les rapports des jurys des concours de recrutement de personnels d'encadrement, de l'enseignement du premier et du second degrés et de personnels administratifs sociaux de santé et des bibliothèques.

**Adresses :**

Concours de recrutement de professeur des écoles : <http://www.education.gouv.fr/siac1>

Concours du second degré : <http://www.education.gouv.fr/siac2>

Concours des personnels administratifs, sociaux, de santé et des bibliothèques:  
<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Concours des personnels d'encadrement : <http://www.education.gouv.fr/siac4>

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucune dérogation aux conditions générales, d'inscription, dispositions réglementaires, ne peut être accordée.

**I) Dates et modalités d'inscription :**

Les candidats accèdent au service d'inscription par les adresses précitées

A compter de la session 2010, l'inscription par Internet s'effectue en **une phase unique d'inscription et de validation.**

***Date d'inscription***

Les candidats s'inscrivent par Internet du **jeudi 10 septembre 2009, à partir de 12 heures, au mardi 20 octobre 2009 avant 17 heures, heures de Paris.**

**Des écrans informatifs guident le candidat tout au long du cheminement de la saisie des informations nécessaires à son inscription. A la fin de la saisie, la validation de l'ensemble des données permet d'obtenir un numéro d'inscription.**

**L'attention des candidats est appelée sur le fait que tant que ce numéro n'est pas affiché à l'écran, l'inscription n'est pas enregistrée. En cas de déconnexion avant l'obtention de celui-ci, le candidat doit reprendre la totalité de la procédure.**

Les candidats qui ont indiqué une adresse électronique sont rendus destinataires d'un courriel rappelant les caractéristiques de leur inscription ainsi que leur numéro d'inscription  
Un courrier reprenant les mêmes éléments d'information est adressé pour chaque concours postulé aux candidats.

Pour les concours de personnels d'encadrement, les candidats reçoivent également un dossier de candidature à renseigner

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier d'inscription jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier d'inscription devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de se connecter, et en dernier recours, les candidats peuvent sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours obtenir un dossier imprimé de candidature. Cette demande doit être adressée obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au Rectorat-DIEC 2.04-place Lucien paye 13621 Aix en Provence cedex 1 **au plus tard le mercredi 20 octobre 2009** avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier imprimé d'inscription rempli en un seul exemplaire doit être signé par le candidat. Il est envoyé, par la voie postale et en recommandé simple au **plus tard le mardi 27 octobre 2009 avant minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

#### ***Documents reçus par les candidats :***

Exception faite de ceux aux concours de personnels d'encadrement, les candidats reçoivent ultérieurement par voie postale :

- le récapitulatif de leur inscription rappelant leur numéro d'inscription ainsi que l'ensemble des données relatives à leur inscription. Les candidats doivent conserver ce document.
- un formulaire indiquant les pièces justificatives qu'ils devront adresser au service d'inscription concerné en se conformant à la date indiquée sur le document. Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document **dûment complété**.

**L'attention des candidats aux concours de personnels d'encadrement est attirée sur le fait qu'ils doivent impérativement renvoyer leur dossier de candidature complet au Rectorat-DIEC 2.04-place Lucien Paye 13621 Aix en Provence cedex 1 au plus tard le lundi 16 novembre 2009 avant minuit le cachet de la poste faisant foi.**

#### **II) Pièces justificatives à fournir par les candidats :**

Seule est prise en considération pour toute correspondance, l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription.

Lors de son inscription, le candidat :

- atteste avoir pris connaissance des conditions générales d'accès à la fonction publique et de toutes les conditions requises par la réglementation du concours. Il certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- s'engage à fournir, au service chargé de l'inscription et à la date indiquée, les pièces justificatives qui lui seront demandées.

#### **III) Date à laquelle les conditions requises pour concourir doivent être remplies :**

Les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales d'accès à un emploi public (article 5 et 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires) au plus tard à la date de la première épreuve du concours.

La date d'appréciation des conditions particulières fixée par les textes réglementaires régissant le concours choisi ainsi que la date à laquelle l'administration procèdera à la vérification de la recevabilité des candidatures est précisée en annexe 1 pour les personnels d'encadrement, en annexe 2 pour les personnels de l'enseignement scolaire, en annexe 3 pour les personnels administratifs sociaux et de santé. et en annexe 4 pour les personnels des bibliothèques.

#### **IV) Vérification de la recevabilité des candidatures par l'administration :**

En application des dispositions de l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, la vérification des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard à la date de nomination (date de signature de l'arrêté de

nomination en qualité de stagiaire des lauréats du concours de l'enseignement public, date de signature du contrat provisoire pour les lauréats des concours de l'enseignement privé)

Il ressort de cette disposition :

- que la convocation des candidats aux épreuves ne préjuge pas de la recevabilité de leur demande d'inscription.

**- lorsque le contrôle des pièces fournies montre que des candidats ne remplissent pas les conditions requises pour faire acte de candidature, ces candidats ne peuvent ni figurer, ni être maintenus sur la liste d'admissibilité ou sur la liste d'admission, ni être nommés en qualité de stagiaire (enseignement public) ni obtenir un contrat provisoire (enseignement privé) qu'ils aient été ou non de bonne foi.**

En ce qui concerne les modalités pratiques d'organisation des épreuves, la nature et le programme des épreuves des différents concours, les candidats sont invités à se reporter au BO spécial n°7 du 16 juillet 2009 relatif aux concours organisés par la direction générale des ressources humaines.

#### **V) Situation des candidats handicapés et bénéficiaires de l'obligation d'emploi :**

En application des dispositions de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, des dérogations aux règles normales de déroulement des concours sont prévues afin notamment d'adapter la durée et le fractionnement des épreuves aux moyens physiques des candidats ou de leur apporter les aides humaines et techniques nécessaires.

Peuvent bénéficier de ces dispositions les candidats qui se sont vu reconnaître le qualité de travailleur handicapé par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (ex-COTOREP) et les bénéficiaires de l'obligation d'emploi cités aux 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L323-3 du code du travail.

Les aménagements d'épreuves doivent être demandés au moment de l'inscription. Ils sont accordés par le service organisateur du concours après la production d'un justificatif attestant l'appartenance à l'une des catégories précitées et d'un certificat médical délivré par un médecin agréé désigné par l'administration, certificat sur lequel figurent les aménagements souhaitables. Un formulaire spécifique est fourni à cet effet par le service chargé des inscriptions, dès que le candidat a indiqué se trouver en situation de handicap.

## **ANNEXE 1 - CONCOURS ORGANISES PAR LA DIRECTION DE L'ENCADREMENT**

### **1-1 Concours de recrutement des IA-IPR :**

#### **Conditions requises et date d'appréciation :**

Les conditions de candidature sont appréciées au **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

Peuvent se présenter au concours les fonctionnaires titulaires, relevant du ministre chargé de l'Education Nationale ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur suivants: professeurs des universités de 2<sup>e</sup> classe, maîtres de conférences, maîtres-assistants de 1<sup>ère</sup> classe, professeurs de chaire supérieure, professeurs agrégés, personnels de direction de 1<sup>ère</sup> classe et hors classe et inspecteurs de l'Education Nationale ayant accompli **cinq ans de services effectifs à temps complet ou leur équivalent dans des fonctions d'enseignement, de direction ou d'inspection.**

En outre, je vous rappelle qu'en application de l'article 19-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant

dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les fonctionnaires en activité, en détachement, en congé parental ainsi que ceux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale peuvent être autorisés à subir les épreuves du concours. La position de disponibilité n'est, en revanche, pas considérée comme recevable.

Dossier de candidature : les candidats doivent impérativement indiquer leurs nom, prénom et leur spécialité d'inscription au dos de la photographie qu'ils doivent obligatoirement apposer sur la 1<sup>ère</sup> page de leur dossier d'inscription.

#### **Déroulement des épreuves et résultats du concours :**

L'admissibilité sera prononcée à l'issue de l'examen du dossier qui sera déposé par le candidat lors de son inscription. Ce dossier se compose des pièces suivantes :

- un état des services
- un curriculum- vitae
- une lettre de motivation
- tous les éléments permettant de mettre en évidence l'expérience et l'aptitude professionnelle du candidat.
- une copie des 5 dernières fiches de notation

Tous les renseignements et résultats pourront être consultés sur les sites du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/siac/siac4> et [www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/) rubrique « concours, emplois, carrières » puis « personnels d'encadrement »

Les candidats sont avisés individuellement par courrier de leur résultat (1<sup>ère</sup> sélection et admission), ils peuvent également les obtenir sur le site du Ministère.

Les rapports du jury analysant les résultats des concours précédents sont en vente auprès du C.N.D.P. et des C.R.D.P. et peuvent être consultés sur le site du Ministère.

Les candidats peuvent obtenir dans un délai de deux mois, après la notification de leurs résultats, sur demande écrite auprès du recteur, l'avis porté par le recteur sur leur dossier de candidature

### **1-2 Concours de recrutement des IEN :**

#### **Conditions de candidature:**

Les conditions de candidature sont appréciées au **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

#### **Conditions d'ancienneté et d'appartenance à un corps :**

Peuvent se présenter au concours les fonctionnaires titulaires d'un corps d'enseignement de premier ou de second degré, d'éducation, d'orientation ou de personnels de direction relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et avoir accompli, dans ces corps, **cinq ans de services effectifs.**

Sont également admis à se présenter au concours de recrutement des I.E.N. (article 46 du décret du 18/07/1990 modifié) les personnels remplissant les conditions de service et de diplôme prévues à l'article 6 du décret précité appartenant à des corps homologués relevant des territoires d'outre-mer. En outre, je vous rappelle qu'en application de l'article 19-2 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les fonctionnaires en activité, en détachement, en congé parental ainsi que ceux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale peuvent être autorisés à subir les épreuves du concours. La position de disponibilité n'est pas en revanche considérée comme recevable.

#### **Conditions de titres et diplômes :**

Les candidats doivent justifier de la licence ou d'un titre ou d'un diplôme reconnu équivalent ou appartenir au corps des professeurs certifiés, au corps des professeurs d'éducation physique et sportive, au corps des professeurs des écoles, au corps des professeurs de lycée professionnel, au corps des conseillers principaux d'éducation, au corps des directeurs de centre d'information et d'orientation et conseillers d'orientation – psychologues ou au corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministre chargé de l'éducation nationale .

Les mères d'au moins 3 enfants peuvent, conformément aux dispositions de décret n°81-317 du 07 avril 1981, s'inscrire au concours sans justifier des titres requis, sous réserve qu'elles remplissent les conditions réglementaires d'ancienneté de service.

Un même candidat peut souhaiter concourir au titre de plusieurs spécialités. Dans cette hypothèse, le candidat doit procéder à autant d'inscriptions que de spécialités choisies et doit constituer un dossier de candidature par spécialité. Pour les disciplines à dominante, le candidat devra opter pour une seule dominante. En cas d'admission multiple le candidat optera pour l'une des spécialités présentées.

#### **Déroulement des épreuves et résultats du concours :**

L'admissibilité sera prononcée à l'issue de l'examen du dossier qui sera déposé par le candidat lors de son inscription. Ce dossier se compose des pièces suivantes :

- un état des services
- un curriculum- vitae
- une lettre de motivation
- tous les éléments permettant de mettre en évidence l'expérience et l'aptitude professionnelle du candidat.
- une copie des 5 dernières fiches de notation

Tous les renseignements et résultats pourront être consultés sur les sites du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/siac/siac4> et [www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/) rubrique « concours, emplois, carrières » puis »personnels d'encadrement »

Les candidats sont avisés individuellement par courrier de leur résultat (1<sup>ère</sup> sélection et admission), ils peuvent également les obtenir sur le site du Ministère.

Les rapports du jury analysant les résultats des concours précédents sont en vente auprès du C.N.D.P. et des C.R.D.P. et peuvent être consultés sur le site du Ministère.

Les candidats peuvent obtenir dans un délai de deux mois, après la notification de leurs résultats, sur demande écrite auprès du recteur, l'avis porté par le recteur sur leur dossier de candidature.

#### **1-3 Concours de recrutement des personnels de direction :**

##### **Conditions de candidature et date d'appréciation**

##### **Concours de personnels de direction de première classe :**

Les concours sont ouverts aux candidats justifiant de **cinq années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire** dans un ou plusieurs grades ou emplois énumérés ci-après.

Les fonctionnaires appartenant à un corps de professeurs agrégés, de professeurs de chaires supérieures ou de maître de conférences ou assimilés justifiant de l'ancienneté requise dans ces corps ou dans un ou plusieurs des corps et grades cités ci-après :

Les personnels enseignants de l'enseignement du premier ou du second degré, les personnels d'éducation ou d'orientation ainsi que les fonctionnaires titulaires nommés dans les fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA de directeur d'EREA, de directeur d'école régionale de premier degré, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

### **Concours de personnels de direction de deuxième classe**

Les concours sont ouverts aux candidats justifiant de **cinq années de services effectifs en qualité de fonctionnaire titulaire** dans un ou plusieurs grades ou emplois énumérés ci-après.

Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps de personnels enseignants de l'enseignement du premier ou second degré, à un corps de personnel d'éducation ou d'orientation Peuvent également se présenter au concours de recrutement dans le grade de personnel de direction de 2<sup>ème</sup> classe :

Les fonctionnaires titulaires nommés dans les fonctions de directeur adjoint chargé de SEGPA de directeur d'EREA, de directeur d'école régionale de premier degré, de directeur d'établissement spécialisé ou de directeur d'école du premier degré relevant du ministre chargé de l'éducation nationale.

Les conditions de candidature sont appréciées **au 1<sup>er</sup> janvier 2010** pour la détermination des années de services effectifs en qualité de titulaire. En revanche sont à apprécier à la date de la première épreuve du concours les autres conditions d'inscription, à savoir le grade détenu en qualité de titulaire et par voie de conséquence, la détermination du concours auquel l'intéressé est admis à se présenter.

Il en est de même pour la position administrative définie au regard de l'article 19°-2 la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les fonctionnaires en activité, en détachement, en congé parental ainsi que ceux en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale peuvent être autorisés à subir les épreuves du concours. La position de disponibilité n'est pas en revanche considérée comme recevable.

### **Déroulement des épreuves et résultats du concours :**

Tous les renseignements et résultats pourront être consultés sur les sites du Ministère : <https://www.education.gouv.fr/siac/siac4> et [www.education.gouv.fr/](http://www.education.gouv.fr/) rubrique « concours, emplois, carrières » puis « personnels d'encadrement »

### **Composition du dossier de candidature :**

Lors de leur inscription, les candidats déposent un dossier de présentation, qui sera transmis aux membres du jury avant la date de l'épreuve orale.

Le dossier comporte obligatoirement :

- **Un curriculum vitae** de trois pages dactylographiées au plus.
- **Un rapport d'activité** établi par le candidat, de cinq pages dactylographiées au plus décrivant son activité
- professionnelle et faisant état des indications sur la part prise notamment :
  - ▶ Dans les activités d'une équipe pédagogique, disciplinaire ou pluridisciplinaire.
  - ▶ Dans des expériences ou des recherches pédagogiques.
  - ▶ Dans des sessions de formation comme formateur ou stagiaire
  - ▶ Dans le fonctionnement du centre de documentation et d'information (CDI), des clubs, du foyer socio-éducatif ou de la maison des élèves, plus généralement, dans la vie collective de l'établissement.
  - ▶ Dans l'organisation des relations avec les parents d'élèves.
  - ▶ Dans toute forme de la vie associative.

Ces points ne sont pas limitatifs. D'autres activités engagées par les candidats peuvent également être soulignées notamment dans l'éducation à l'orientation, dans des actions en faveur de l'insertion professionnelle et dans les relations avec les milieux économiques.

- **Une lettre de motivation** du candidat, limitée à trois pages dactylographiées. A partir de son expérience professionnelle, le candidat doit montrer son aptitude à remplir les missions et exercer les fonctions postulées correspondant aux emplois mis aux concours.
- **Les deux dernières appréciations et évaluations** dont il a fait l'objet.
- **Un état des services à renseigner**



**Epreuve écrite d'admissibilité :**

**L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le :**

**Mercredi 20 janvier 2010 de 14 h 00 à 18 h 00**

Les rapports du jury analysant les résultats des concours précédents sont en vente auprès du C.N.D.P. et des C.R.D.P. et peuvent être consultés sur le site du Ministère.

Les candidats peuvent obtenir dans un délai de deux mois, après la notification de leurs résultats, sur demande écrite auprès du recteur, l'avis porté par le recteur sur leur dossier de candidature.

## **ANNEXE 2 - CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEUR DES ECOLES ET DE PERSONNELS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE-:**

### **2-1- Académies d'inscription aux concours :**

#### **1-1 Professeur des écoles :**

Les élèves des IUFM doivent s'inscrire au rectorat de l'académie siège de l'IUFM.

Les candidats en formation dans un CFPP (centre de formation pédagogique privé) doivent s'inscrire dans l'académie siège de ce centre.

Les autres candidats s'inscrivent auprès du recteur de l'académie au titre duquel ils désirent concourir. A cet égard, l'article 4 du décret statutaire du 1<sup>er</sup> août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles stipulant que les professeurs des écoles recrutés par voie de concours déconcentrés, il ressort de ces dispositions que les candidats au CRPE doivent s'inscrire au titre d'une académie.

#### **1.2 Personnels de l'enseignement du second degré :**

Les élèves des IUFM doivent s'inscrire au rectorat de l'académie siège de l'IUFM.

Les agents titulaires et non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, les assistants d'éducation, les maîtres et documentalistes des établissements d'enseignement privé sous contrat s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie où leur résidence administrative est située.

Les candidats en position administrative de non-activité, de congé parental, en congé pour formation, les lauréats d'un concours de recrutement de personnels de l'enseignement du second degré en report de stage, doivent s'inscrire dans l'académie de leur résidence personnelle.

Les autres candidats s'inscrivent auprès du rectorat de l'académie dans le ressort de laquelle ils ont leur résidence personnelle.

### **2-2 Date d'appréciation des conditions requises :**

Les candidats aux concours doivent remplir les conditions générales d'accès à un emploi public au plus tard à la date de la première épreuve du concours

S'agissant des concours externes, internes, troisièmes concours, les conditions particulières de diplôme ou de titre, de qualité et de services fixées par les statuts particuliers des corps de personnels de l'enseignement scolaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>eme</sup> degrés), s'apprécient au plus tard à la date de clôture des registres des inscriptions, **soit le mardi 20 octobre 2009**. Il en est de même pour les concours correspondants de l'enseignement privé sous contrat.

**La vérification des pièces justificatives sera effectuée après la proclamation des résultats d'admissibilité.**

### **2-3 Calendrier des épreuves**

Le calendrier du déroulement des épreuves d'admissibilité est publié au BO spécial n°7 du 16 juillet 2009 (annexe 2A). Par conséquent, aucun candidat ne peut déposer de réclamation au motif qu'il n'aurait pas reçu sa convocation.

S'agissant des épreuves d'admission

- pour les concours de professeur des écoles, le calendrier sera porté à la connaissance des candidats dans le courant du mois de mars 2010. Il sera également disponible sur le site Internet de l'académie d'Aix-Marseille, rubrique « les métiers de l'éducation-les concours de recrutement calendrier ».

- pour les concours de l'enseignement du second degré, les calendriers prévisionnels sont disponibles par Internet à l'adresse <http://education.gouv.fr/siac2> à la rubrique « calendriers et résultats des concours »

## **ANNEXE 3 - CONCOURS DE RECRUTEMENT ET EXAMENS PROFESSIONNELS DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE:**

### **3-1 Concours interne d'attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation :**

Pour être autorisés à se présenter au concours interne les candidats doivent :

- remplir les conditions générales fixées par la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 5 ;
- être fonctionnaire ou agent de l'Etat, des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux visés à l'article 2 de la loi N° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux militaires et magistrats. Ce concours est également ouvert aux candidats en fonction dans une organisation internationale inter gouvernementale.
- les intéressés doivent être, à la date de la première épreuve écrite en activité, en position de détachement ou de congé parental ;
- les candidats doivent justifier au **1<sup>er</sup> janvier 2010 de 4 ans de services publics ;**

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

**La première épreuve écrite se déroulera le :**

**Jeudi 25 février 2010 de 14 h 00 à 18 h 00**

**La deuxième épreuve écrite se déroulera le :**

**Vendredi 26 février 2010 de 14 h 00 à 17h00**

Le nombre de postes sera fixé ultérieurement.

### **3-2 Concours interne de conseiller technique de service social :**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation :**

Pour être autorisés à se présenter au concours interne les candidats doivent :

- Remplir les conditions générales fixées par la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 5 ;
- Appartenir à un corps d'assistant(e)s de service social des administrations de l'Etat, au cadre d'emploi d'assistants territoriaux socio-éducatifs, ou au corps d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.
- Justifier d'au moins six ans de services effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans un corps ou cadre d'emplois d'assistant de service social d'assistants territoriaux socio-éducatifs, ou d'assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière.
- Les intéressés doivent être, à la date de la première épreuve du concours, en activité, en position de détachement ou de congé parental ;

#### **Nature des épreuves :**

Le concours se compose d'une épreuve orale d'admission

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

le dossier dûment rempli doit être retourné au rectorat service DIEC 2.04 **avant le lundi 16 novembre 2009**, cachet de la poste faisant foi.

La date de l'épreuve orale sera fixée ultérieurement. Elle se déroulera à Paris.

### **3-3 Concours externe et interne de technicien de laboratoire :**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation :**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins de niveau IV, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent ; aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions.

Les candidats doivent justifier d'au moins **quatre ans de services publics au 1<sup>er</sup> janvier 2010**

Les intéressés doivent être, à la date de la première épreuve du concours, en activité, en position de détachement ou de congé parental ;

#### **Epreuve écrite d'admissibilité :**

**L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le :**

**Vendredi 23 avril 2010 de 14 h 00 à 16 h 00**

### **3-4 Examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation**

- Etre attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur titulaire ou être en position de détachement dans ce corps

- Justifier d'un an d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'attaché au 31 décembre 2010 ;

- Avoir accompli, à la même date, 3 années de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau.

Les candidats doivent remplir les conditions d'ancienneté de service et d'échelon au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, soit pour la session 2010, le 31 décembre 2010

#### **Calendrier**

La date de l'épreuve orale ainsi que le nombre de postes à pourvoir seront fixés ultérieurement. L'épreuve orale se déroulera à Paris

### **3-5 Examen professionnel de technicien de laboratoire de classe supérieure**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation**

L'examen professionnel est ouvert aux agents titulaires du corps des techniciens de laboratoire des établissements d'enseignement du ministère de l'Education nationale ainsi qu'aux agents placés en position de détachement dans ce corps.

Les agents doivent compter au moins six mois d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon de la classe normale.

Les candidats doivent remplir les conditions d'ancienneté de service et d'échelon au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, soit pour la session 2010, le 31 décembre 2010

### **Calendrier**

La date de l'épreuve orale ainsi que le nombre de postes à pourvoir seront fixés ultérieurement  
L'épreuve orale se déroulera à Paris

## **ANNEXE 4 CONCOURS DE PERSONNELS DE BIBLIOTHEQUES**

### **4-1 Concours externe, interne de conservateur des bibliothèques**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II ou d'une qualification reconnue équivalente. Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'état, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant ayant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sept ans de services effectifs dans un emploi au moins du niveau de la catégorie B.

Les intéressés doivent être, à la date de la première épreuve du concours, en activité, en position de détachement ou de congé parental ;

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

**La première épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne se déroulera le :  
Jeudi 11 mars 2010 de 13 h 00 à 18 h 00**

**La première partie de l'épreuve d'admission de langue du concours externe se déroulera le  
vendredi 12 mars 2010 de 10 h 00 à 12 h 00**

**La deuxième épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne se déroulera le  
Vendredi 12 mars 2010 de 14 h 00 à 16 h 00**

### **4-2 Concours externe et interne de bibliothécaire adjoint spécialisé :**

#### **Conditions de candidature et date d'appréciation**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un DUT ou d'un DEUST des métiers du livre et de la documentation, d'un diplôme reconnu équivalent ou d'une qualification reconnue équivalente. Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics de l'état, des collectivités territoriales ou d'un établissement public en dépendant ayant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 quatre ans de services publics dont deux années au moins dans l'un des services techniques ou bibliothèques mentionnés à l'article 2 du décret du 09 janvier 1992 portant statut particulier du corps des bibliothécaires ou dans une bibliothèque relevant des collectivités territoriales.

Les intéressés doivent être, à la date de la première épreuve du concours, en activité, en position de détachement ou de congé parental ;

#### **Epreuves écrites d'admissibilité :**

**La première épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne se déroulera le :  
Mardi 23 mars 2010 de 13 h 30 à 16 h 30**

**La deuxième épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne se déroulera le  
Mercredi 24 mars 2010 de 13 h 30 à 16h 30**

#### **4-3 Concours externe et interne d'assistant des bibliothèques :**

##### **Conditions de candidature et date d'appréciation**

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue équivalente. Cette condition s'apprécie à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière comptant au 1<sup>er</sup> janvier 2010 au moins quatre années de services publics

Les intéressés doivent être, à la date de la première épreuve du concours, en activité, en position de détachement ou de congé parental ;

##### **Epreuves écrites d'admissibilité**

L'épreuve écrite d'admissibilité des concours externe et interne se déroulera le vendredi 19 février 2010 de 13 h 30 à 17h 30.

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*

## DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À LA FORMATION ET À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

DAFIP/09-466-84 du 07/09/2009

### **MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE POUR LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES - RECUEIL DES CANDIDATURES**

Référence : BO n 30 du 23 juillet 2009

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. MOTRE - Tel : 04 42 93 88 02 - Fax : 04 42 93 88 98

L'organisation des modules de formation d'initiative nationale pour la scolarisation des élèves handicapés est reconduite pour l'année scolaire 2009-2010, à l'initiative de la DGESCO.

Les candidatures des 1er et 2nd degrés de l'Académie sont recueillies par le Délégué Académique à la Formation et à l'Innovation Pédagogique.

Les fiches d'inscription seront adressées par la voie hiérarchique à la DAFIP, à l'attention de *Jean-François SEILHES* Chargé de ce dossier, par fax au 04 42 93 88 98 ou par courrier postal,

**au plus tard, le lundi 14 septembre 2009.**

Les listes arrêtées par la Commission de validation seront transmises à la DGESCO, pour validation. Les candidates et candidats retenus recevront un ordre de mission DIFOR.

La participation à un module de formation vaut engagement à mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.

**PJ** : fiches d'inscription 1er degré et 2nd degré

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*



**ENSEIGNEMENT SPECIALISE**

**MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE**

**Fiche d'inscription à un module de formation d'initiative nationale**

*Personnels du 1<sup>er</sup> degré*

*NB : La participation à un module de formation vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.*

**BO n° 30 du 23 juillet 2009**

Ecole :	RNE : ce....
Circonscription :	
Nom et Prénom de l'enseignant :	Adresse mel :
Grade :	
Options si spécialisation ASH :	
Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année)	
Signature	

Identifiant du module sollicité :
Intitulé du module :

Avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale ASH	Avis de l'IA DSDEN
Date et Signature	Date et Signature

**A retourner pour le ( voir secrétariat IEN )  
à Mme ou M. l'Inspecteur de l'Education Nationale A.S.H.**

ENSEIGNEMENT SPECIALISE

Fiche d'inscription à un module de formation d'initiative nationale

*Personnels du 2nd degré*

*NB : La participation à un module de formation vaut engagement de mettre les compétences acquises au service de la politique académique de formation.*

BO n° 30 du 23 juillet 2009

Etablissement :	Ville	RNE : ce....
Nom et Prénom de l'enseignant :		Adresse mel :
Grade et discipline :		
Stages déjà suivis en ASH (nature, durée, année) :		
Signature		

Identifiant du module sollicité :
Intitulé du module :

Motivations du candidat :
---------------------------

Avis du chef d'établissement
Date et Signature

A retourner pour le **lundi 14 septembre 2009**  
à JF SEILHES Rectorat DAFIP  
par télécopie au **04 42 93 88 98**

# DÉLÉGATION ACADÉMIQUE À L'EDUCATION ARTISTIQUE ET À L'ACTION CULTURELLE

DAAC/09-466-37 du 07/09/2009

## APPEL A CANDIDATURE RESPONSABLE SERVICE EDUCATIF AU PARC NATUREL REGIONAL DE CAMARGUE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : DAAC - Tel : 04 42 95 29 44 - ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Le Parc naturel régional de Camargue est un territoire rural fragile, au patrimoine naturel et culturel remarquable.

Ses principales missions sont la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire, le développement économique et social ainsi que l'éducation des publics aux problématiques territoriales.

**Recrutement d'un enseignant assurant un service éducatif de 108 HSE / annuelles au sein du parc naturel régional de Camargue.** L'enseignant sera choisi pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire et des domaines scientifiques et culturels ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le territoire du parc.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu scientifique et culturel et les équipes éducatives, il doit :

- connaître les différents dispositifs culturels scolaires proposés et avoir l'expérience de projets scientifiques et culturels conduits en partenariat, et de dimension interdisciplinaire
- témoigner d'un regard polyvalent et d'une adaptation aux multiples champs scientifiques et culturels concernés
- travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative, originale et rigoureuse en collaboration avec l'équipe responsable du parc
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC
- être capable d'écouter, de communiquer, négocier et organiser ; prendre part à des actions de formation continue
- savoir s'inscrire dans une démarche collective
- exercer une mission de relais et de coordination avec le délégué départemental d'éducation artistique et d'action culturelle
- maîtriser l'outil informatique et la messagerie électronique

Cette mission prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi.

**Les enseignants souhaitant faire acte de candidature sont invités à transmettre un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 30 octobre 2009 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :**

Délégation académique à l'éducation artistique et l'action culturelle  
à l'attention de Mme OHANESSIAN Chantal  
Rectorat  
Place Lucien Paye  
13621 Aix en Provence Cedex 1

Les candidats présélectionnés seront invités à une audition à la Maison du parc de Camargue, Mas du pont de Rousty à Arles, dans le courant du mois de novembre 2009.

**Pour tout renseignement :**

**Tél : 04 42 95 29 73**

**Mèl : [jerome.dubois@ac-aix-marseille.fr](mailto:jerome.dubois@ac-aix-marseille.fr)**

*Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille*